idea

Déclaration environnementale 2026



EMAS
Management environnemental vérifié
BE-RW-14

Résultats 2025

L'assainissement des eaux usées dans le Coeur du Hainaut
Exploitation des stations d'épuration

Table des matières

Chapitre 1 - IDEA et l'assainissement des eaux usées 4
1.1. IDEA, Intercommunale du Cœur du Hainaut 5
1.2. Le secteur de l'assainissement - La gouvernance au service des métiers 5
1.3. Description du fonctionnement d'une station d'épuration 7
1.4. Le système de management environnemental 9
1.5. Aspects et impacts environnementaux significatifs 10
1.6. Portée de l'enregistrement EMAS et liste des sites 11
1.7. Les audits internes / externes 12
1.8. Politique Environnementale 13

Chapitre 2 - Objectifs environnementaux 15
2.1. Aperçu 16
2.2. Objectifs environnementaux – KPI (Key Performance Indicator) 17
Objectifs environnementaux définis en 2025 17
Objectif 1 : Maîtrise des plaintes (objectif SPGE) 17
Objectif 2 : Rénovation de la station d'épuration de Seneffe 18
Objectif 3 : Rénovation de la station d'épuration de Wasmuël 19
Objectif 4 : Remise en service des bassins d'orage 19
Objectif 5 : Taux de conformité aux rejets 20
Objectif 6 : Réduction des émissions de CO_2 22
Objectif 7 : Projet numérique SCADA par station d'épuration 23
Objectif 8 : Promotion de la biodiversité 25
2.3. Performances environnementales 26
Les performances environnementales 26
Indicateurs de base calculés à partir du tableau précédent 26
2.4. Les initiatives de constat environnemental 27
Enregistrement des initiatives de constat environnemental 27
Détail des enregistrements – Année 2025 28
2.5. Améliorations en cours dans nos ouvrages 29
Station d'épuration de Wasmuël (250.000 EH) 29
Station d'épuration de Seneffe 32
Station d'épuration d'Anderlues 32
Station d'épuration de Boussoit 32
Station d'épuration de Dour-Elouges 33
Station d'épuration de Frameries 33
Station d'épuration de Morlanwelz 33
Station d'épuration de Trivières 33

2.6. IDEA en constante évolution ! ... 34
Implémentation ISO 9001 ... 34
Les PFAS ... 34
Objectifs de Développement Durable au coeur de notre stratégie ... 35
Rapport de durabilité, complément à la stratégie ... 36
L'échelle de performance CO_2 ... 36
2.7. Dispositions juridiques et législation ... 37
La veille réglementaire ... 37
Les non-conformités au rejet ... 38
Non-conformité au rejet par station d'épuration – Résultats 2023 à 2025 ... 38

Chapitre 3 - Résultats ... 41
3.1. Les enjeux liés à l'efficacité énergétique ... 42
3.2. Le tonnage annuel de boues produites ... 43
3.3. Consommation des réactifs dans les stations d'épuration (T) ... 44
3.4. Pourcentage des boues valorisées en agriculture ... 45
3.5. Le volume d'eau épuré annuellement ... 46
3.6. La consommation d'eau de distribution (eau de ville) ... 47
3.7. La production et la gestion réglementaire des déchets dangereux ... 48
3.8. La production et la gestion réglementaire des déchets non dangereux issus du processus d'épuration ... 50
3.9. La production et la gestion réglementaire de déchets non dangereux issus de l'activité administrative et technique ... 50
3.10. Les actions sur la biodiversité ... 51
3.11. Les émissions atmosphériques (CO_2) ... 55

Chapitre 4 - Communication ... 58

Chapitre 5 - Validation des données ... 60
Nom et adresse des personnes de contact ... 62
Glossaire ... 63

Chapitre 1

IDEA et l'assainissement des eaux usées



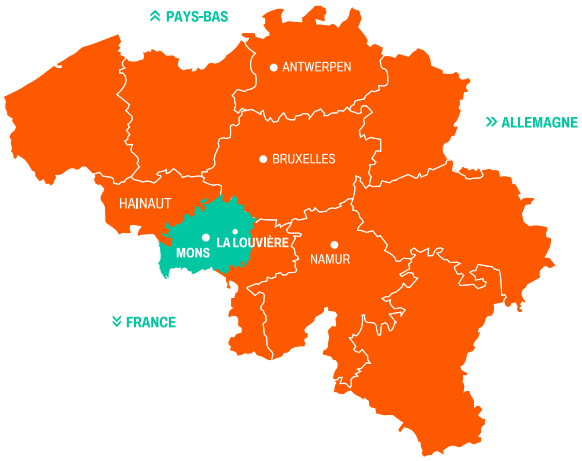
1.1. IDEA, Intercommunale du Cœur du Hainaut

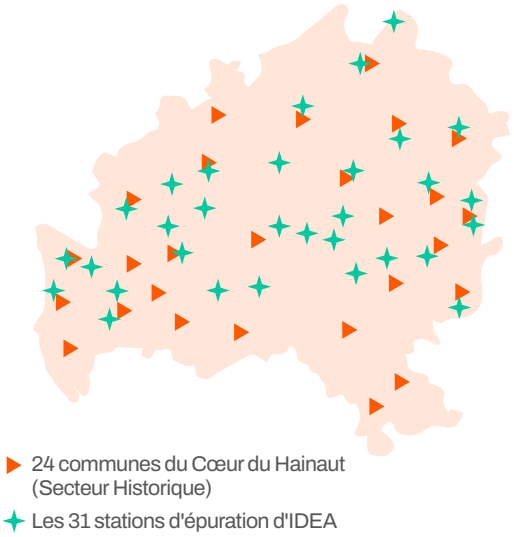
En tant qu'agence de développement territorial du Cœur du Hainaut, IDEA (Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement du territoire) regroupe 27 communes pour une population totale de quelques 550.000 habitants.

Elle compte plus de 350 collaborateurs (ingénieurs, techniciens, juristes, comptables, etc.) œuvrant au service des communes et des entreprises.

IDEA est une intercommunale multisectorielle, active dans divers domaines d'activités d'intérêt général et notamment dans le secteur de l'assainissement des eaux usées.

IDEA gère un réseau de 31 stations d'épuration.





1.2. Le secteur de l'assainissement - La gouvernance au service des métiers

Un nouveau schéma de gouvernance a été validé lors du Conseil d'Administration du 26 juin 2024. Ce modèle, fondé sur une organisation cellulaire, vise à renforcer l'efficacité opérationnelle en s'appuyant sur les métiers, la collaboration et une prise de décision plus transversale.
La nouvelle structure s'articule autour de **cinq pôles**, réunis autour d'un objectif commun : soutenir et développer les métiers de manière cohérente et intégrée.

Les 5 pôles :

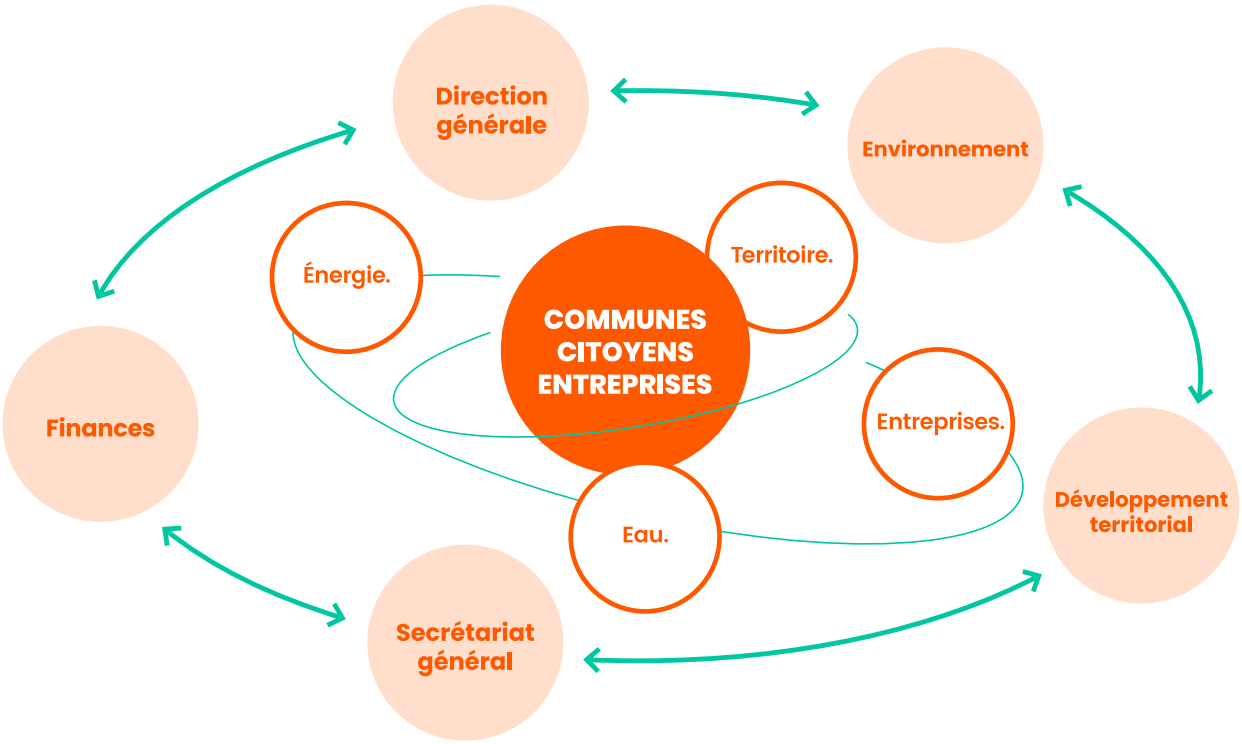
- **Environnement**, regroupant les métiers *Eau* et *Énergie* ;
- **Développement territorial**, rassemblant les métiers *Entreprises* et *Territoire* ;
- **Finances/Comptabilité/Contrôle de gestion** ;
- **Secrétariat Général**, qui inclut l'ensemble des services supports, apportant des expertises pointues au service des métiers ;
- **Direction Générale.**

Changements pour le secteur de l'assainissement

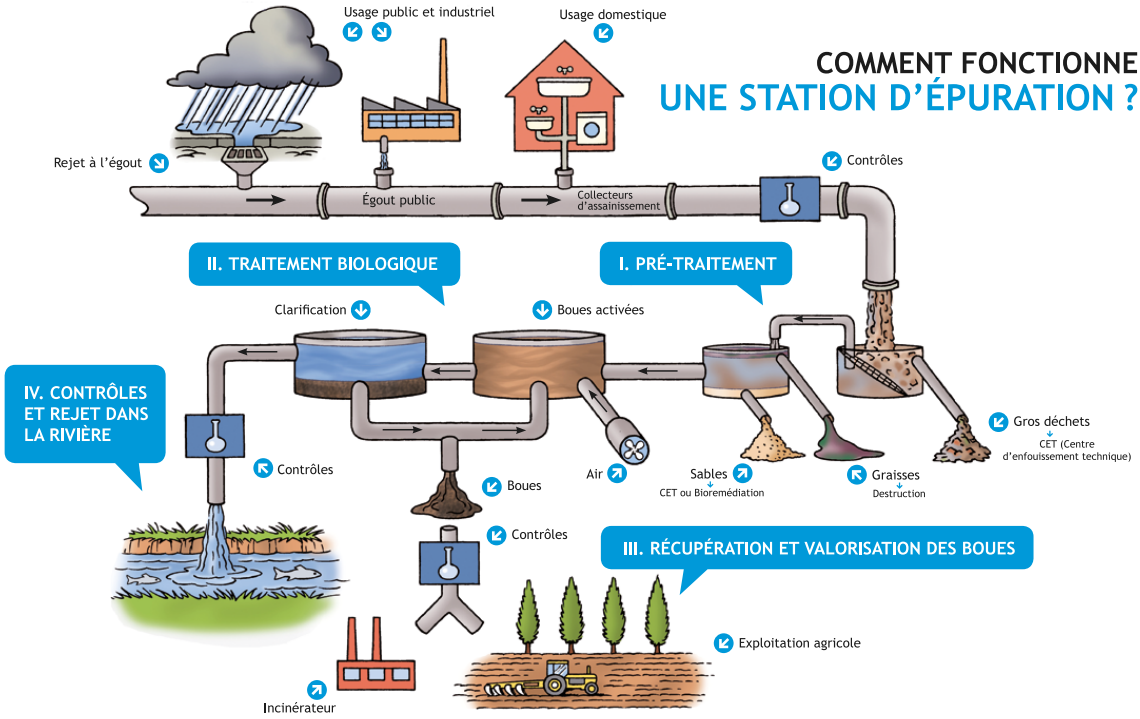
Tous les métiers de l'eau et de l'énergie sont désormais regroupés au sein du **Pôle Environnement**. Cette nouvelle organisation permet à chacun de se recentrer sur son expertise tout en renforçant le partage d'informations et la prise en compte des réalités du terrain. L'objectif est clair : reconnecter l'ensemble de la chaîne de valeur et améliorer nos processus. Dans ce sens, la cellule « Études et Chantiers » devient « Études et Réalisations » et rejoint les activités Engineering, afin de contribuer plus efficacement à la conception et à la rénovation des stations d'épuration.

Dans cette structure renouvelée, le service QSE & Santé – Bien-être au travail, coordinateur du SME, devient un support transversal pour toute l'intercommunale. Les enjeux environnementaux, de sécurité, de santé, de qualité et du bien-être seront intégrés dans les pratiques, projets et décisions de chaque pôle. Cette évolution favorisera une meilleure diffusion des actions environnementales, notamment les initiatives en faveur de la biodiversité et la structure de nos procédures.

Ce modèle vise également à répondre aux défis actuels : une plus grande **agilité** face aux crises récentes et un **meilleur alignement** des priorités. Nous avançons dans ce sens en intégrant les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) et en consolidant pour la troisième année consécutive notre implication dans un plan d'action Objectifs de Développement Durable (ODD).



1.3. Description du fonctionnement d'une station d'épuration



Les eaux usées domestiques, les eaux de pluie ainsi que certaines eaux résiduaires industrielles sont récupérées par un réseau d'égouttage qui les amène via des collecteurs d'assainissement dans l'une des 31 stations d'épuration exploitées par IDEA.

Préalablement, les eaux usées traversent un « déversoir d'orage » qui permet, par temps de pluie, de sélectionner le débit qui pourra être dirigé vers la station d'épuration ; l'excédent constitue la « surverse temps de pluie » qui est dirigé, sous forme diluée, vers le cours d'eau récepteur.

I. PRÉ-TRAITEMENT

Les eaux usées subissent tout d'abord un pré-traitement mécanique et physique.

1. Le dégrillage

Les eaux usées passent à travers des grilles (dégrilleurs) retenant les matières solides grossières (branches, feuilles, plastiques divers, canettes, etc.).

2. Le dessablage et le déshuilage

Dans un premier bassin, les eaux sont débarrassées de leur contenu en graisses et huiles (récupérées en surface) et de leurs sables, schistes et argiles qui sédimentent dans le fond de l'ouvrage.

II. TRAITEMENT BIOLOGIQUE

Ce traitement se base sur le mécanisme naturel d'autoépuration de la rivière.

1. Le réacteur biologique
Les eaux usées sont mises en contact, dans un bassin aéré, avec des microorganismes (« boues activées ») afin de « digérer » les pollutions biodégradables.

2. Le clarificateur
Le mélange est dirigé vers un second bassin où s'effectue, par décantation, la séparation entre les boues biologiques et les eaux épurées. Les eaux épurées sont ensuite rejetées dans le cours d'eau récepteur. Les boues biologiques, récupérées au fond du clarificateur, sont en partie réinjectées dans le bassin biologique pour assurer la continuité du traitement.

3. Déshydratation et stockage
Pour les petites stations, une unité de stockage (silo épaississeur) est installée pour servir de tampon. Par la suite, les boues sont transférées vers une station plus importante, équipée d'une unité de déshydratation, afin de réduire leur teneur en eau. Cette étape facilite le transport et augmente les possibilités de valorisation.

4. Séchage dans les serres
Nous avons développé un procédé unique en Belgique, intégrant une étape supplémentaire de séchage qui réduit fortement la teneur en eau des boues. Grâce à cette innovation, le nombre de camions nécessaires pour le transport est divisé par trois et demi.

III. VALORISATION DES BOUES

Les boues déshydratées suivent alors l'une des deux filières existantes : la valorisation des boues en agriculture ou la valorisation thermique par incinération.

IV. CONTRÔLES

Aux différents stades du procédé d'épuration, les eaux et les boues font l'objet de multiples contrôles et analyses par les services d'IDEA en vue de s'assurer de leur conformité vis-à-vis des normes environnementales européennes, fédérales et régionales.

1.4. Le système de management environnemental

Depuis 2003, un Système de Management Environnemental (SME) a été implanté. Il est destiné à garantir que l'exploitation des stations d'épuration est respectueuse de l'environnement.
Cet engagement est officialisé par un document approuvé par la Direction Générale d'IDEA : La Politique Environnementale (voir 1.8.). Celle-ci est largement diffusée et accessible sur le site internet d'IDEA (www.idea.be — Rubrique « Documents téléchargeables »).



1.5. Aspects et impacts environnementaux significatifs

L'évaluation et l'identification des risques environnementaux constituent une étape essentielle de notre démarche. Conformément aux exigences d'EMAS et de la norme ISO 14001, nous déterminons les aspects et impacts environnementaux significatifs à travers une analyse environnementale réalisée pour chaque station d'épuration.

Cette analyse permet d'examiner en détail le processus d'assainissement, en passant en revue les différentes activités fonctionnelles des installations, depuis la réception des eaux usées à l'entrée de la station jusqu'à leur rejet dans le milieu naturel via l'exutoire.

Pour qualifier un aspect et son impact comme significatifs, nous procédons à une évaluation basée sur un système de cotation. Lorsque le score atteint ou dépasse le seuil de 200, l'impact, et donc l'aspect associé, est considéré comme **significatif**, susceptible d'entraîner des effets notables sur l'environnement ou ses parties prenantes.

L'importance de chaque impact est calculée selon la formule suivante :

Gravité × Occurrence × Maîtrise

Chaque critère est évalué à partir d'une grille définie dans nos procédures internes.

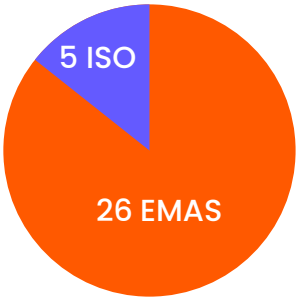
Cette méthodologie a permis d'identifier plusieurs impacts environnementaux significatifs pour les stations d'épuration gérées par IDEA.

- **Stations > 150.000 EH** : les principaux impacts concernent les nuisances olfactives, l'impact visuel et le bruit. À titre d'exemple, pour la station de Wasmuël (250.000 EH), les nuisances olfactives constituent l'impact le plus significatif bien que nous ayons une bonne maîtrise.
- **Autres sites d'exploitation** : les impacts majeurs sont principalement liés au bruit, bien que notre expérience et nos dispositifs de suivi nous permettent de maîtriser la quasi-totalité des impacts potentiels.

1.6. Portée de l'enregistrement EMAS et liste des sites

Le champ d'application du Système de Management Environnemental (SME) couvre, en 2025, 31 stations d'épuration exploitées. Parmi celles-ci, 26 sont enregistrées EMAS. Les stations de Spiennes, Morlanwelz, Trivières, Wihéries et Frameries sont uniquement certifiées ISO 14 001, en raison de rejets non conformes à la réglementation. La nouvelle station d'épuration de Casteau intègre désormais le périmètre EMAS.

Scope EMAS 2025



ISO14001:
Wihéries
Spiennes
Trivières
Morlanwelz
Frameries

Permis des stations d'épuration enregistrées EMAS et/ou ISO 14001

Permis des stations d'épuration	EH	Groupe (voir page 12)	Validité
Anderlues	11.000	2	21-05-44
Baudour Canal	5.000	3	10-01-42
Boussoit	19.000	2	03-02-40
Braine-le-Comte	11.000	2	29-06-43
Casteau	3.000	3	23-03-35
Chapelle-lez-Herlaimont	11.500	2	27-01-29
Dour-Elouges	14.000	2	15-12-42
Ecaussinnes	7.500	3	15-03-27
Erbisoeul	3.800	3	30-09-28
Feluy	5.000	3	07-08-33
Frameries	18.000	2	28-03-26
Godarville	3.000	3	29-01-33
Havré	6.000	3	07-08-32
Hennuyères	3.000	3	16-12-33
Hensies	3.500	3	10-05-31
Herchies	1.700	3	10-01-32
Jurbise	2.000	3	20-12-31
Le Rœulx Sud	3.500	3	12-04-32
Mignault	750	3	13-02-33
Morlanwelz	18.000	2	03-07-45
Obourg	5.500	3	11-09-27
Quiévrain	6.500	3	07-07-26
Saint-Vaast *(Projet extension de 9.500 à 22.500 EH)*	22.500	2	29-01-28
Seneffe	65.000	1	12-05-43
Sirault	3.000	3	27-07-32
Soignies Biamont	15.000	2	06-02-33
Spiennes	4.000	3	09-12-29
Thulin	2.500	3	04-08-45
Trivières	19.000	2	23-07-41
Wasmuël	250.000	1	13-03-28
Wihéries (en cours de conversion en station de pompage)	200	3	24-12-38

1.7. Les audits internes / externes

Des **audits internes** périodiques sont organisés afin de vérifier la bonne application du SME mis en place. Leurs conclusions sont analysées et, le cas échéant, un suivi des actions à mener est mis en place à travers divers outils.

Diverses améliorations ont été apportées aux questionnaires des audits internes pour respecter les exigences de la Norme ISO14001/2015 :

- le remaniement du questionnaire d'audit de façon à récolter le maximum d'informations pertinentes. Le but est que le personnel EMAS réalisant l'audit interne aient une vision synthétique des problèmes détectés de façon à les généraliser à d'autres sites ;
- un questionnement adéquat en cours d'audit interne avec notamment la détermination : des enjeux externes et internes, des risques et opportunités et des parties intéressées pertinentes.

Un **audit externe** par une société accréditée a lieu chaque année dans nos stations d'épuration afin de vérifier la conformité à la Norme ISO14001/2015.

Pour choisir les stations d'épuration visitées par l'auditeur externe, une méthode d'échantillonnage est appliquée selon les critères suivants :

- les stations d'épuration sont réparties en trois groupes, le critère de classification étant la capacité en Équivalent Habitant ;
- un échantillon des stations est audité durant un cycle de trois ans. Celles-ci sont déterminées par le principe d'échantillonnage.

Ces prescriptions sont utilisées par l'auditeur externe pour élaborer le planning de l'audit externe.

Groupe		Période / Fréquence
1	Stations >= 50.000 EH	1 cycle / 1 visite par période de 3 ans
2	10.000 EH <= Stations < 50.000 EH	2 cycles / 1 visite par période de 6 ans
3	Stations < 10.000 EH	3 cycles / 1 visite par période de 9 ans

Chaque groupe reprend les stations d'épuration dont la capacité correspond à un seuil d'Équivalent Habitant (EH) défini. Par exemple, le groupe 1 reprend toutes les stations dont la capacité est supérieure ou égale à 50.000 Équivalents Habitants, tandis que le groupe 3 reprend les sites dont la capacité est strictement inférieure ou égale à 10.000 Équivalents Habitants.

La méthode d'échantillonnage proposée privilégie les visites des stations à forte capacité épuratoire, ce qui permet de maximiser le nombre d'Équivalents Habitants audités. Chaque station sera auditée selon une fréquence déterminée. Une station appartenant au troisième groupe sera auditée une fois tous les trois cycles EMAS.

1.8. Politique Environnementale

NOTRE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

L'agence de développement territorial IDEA et plus particulièrement son Pôle Environnement, actif dans le secteur de l'assainissement, assure le traitement des rejets d'eaux usées urbaines et industrielles sur le territoire du Coeur du Hainaut, soit une zone de plus de 540.000 habitants.

Cette activité, par sa nature, rencontre les préoccupations environnementales actuelles et s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Soucieuse de réduire son impact sur l'environnement, IDEA s'engage à poursuivre les Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'Organisation des Nations Unies. Pour ce faire, 3 objectifs ont été retenus pour les métiers de l'Eau :







IDEA s'engage également à maintenir et améliorer le Système de Management Environnemental mis en place en 2003 au sein de son activité d'assainissement de l'eau. Celui-ci répond aux exigences de la norme ISO 14 001 et au règlement européen EMAS, et recouvre les activités liées à l'exploitation et la conception des ouvrages d'épuration.

Il est notamment basé sur les principes de :

- L'amélioration continue ;
- La conformité à la réglementation ;
- La transparence et l'accès de l'information ;
- L'intégration des parties intéressées dans nos processus ;
- La prévention des pollutions.

Cette démarche volontaire implique la participation active de l'ensemble du personnel du secteur de l'épuration de l'eau chez IDEA qui s'engage collectivement à :

- Se conformer à la législation et à la réglementation applicable en matière d'environnement et anticiper leurs évolutions ;
- Poursuivre sa réflexion quant aux opportunités d'intégration de projets de développement durable dans ses activités d'assainissement ;
- S'inscrire dans une démarche d'économie circulaire en valorisant le mieux possible les sous-produits et déchets liés à l'activité d'assainissement ;
- Poursuivre l'analyse du fonctionnement de ses stations d'épuration dans le but d'améliorer leurs performances environnementales ;
- Améliorer constamment la qualité des masses d'eau en traitant toujours plus efficacement les polluants en présence et en mettant en place les moyens de traiter toujours plus de polluants émergents ;
- Veiller à maintenir le niveau de performance atteint en matière de lutte contre les nuisances sonores et olfactives ainsi que dans le tri sélectif des déchets ;
- Effectuer une veille technologique afin de créer ou de réhabiliter des ouvrages toujours plus efficients en matière de consommation de ressources et d'énergie ;
- Former et sensibiliser son personnel, ses fournisseurs et prestataires de services au respect de l'environnement ;

NOTRE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

- Concevoir et réaliser ses nouvelles installations avec le souci du respect des critères environnementaux et d'intégration paysagère des ouvrages ;
- Communiquer de façon optimale avec la population afin de répondre à ses plaintes et demandes d'information.

Afin d'assurer les engagements et principes susmentionnés, IDEA s'inscrit dans le respect des 4 valeurs fondamentales portées par l'ensemble des collaborateurs, soit la transparence, le respect, l'innovation et le professionnalisme.

Forte d'une vision claire et des valeurs fondamentales qui la caractérisent et de l'implication de ses équipes, IDEA s'inscrit dans l'avenir et entend jouer un rôle clé en faveur notamment des transitions environnementale et énergétique, avec comme objectif clé : faire battre et rayonner le Cœur du Hainaut !



La Directrice Générale,

Caroline DECAMPS

Mons, le .....4 mars..... 2025

Chapitre 2

Objectifs environnementaux



2.1. Aperçu

Objectifs

# Objectif	Objectif	Cible	2024	2025
1	Maîtrise des plaintes (pas seulement olfactives)	< 0,1 plainte par 1.000 EH, soit 54 plaintes maximum par an	🎯	🎯
2	Rénovation station d'épuration de Seneffe	Accomplissement des prévisions de chantier annuel	🎯	🎯
3	Rénovation station d'épuration de Wasmuël	Accomplissement des prévisions de chantier annuel	🎯	🎯
4	Remise en service des bassins d'orage	Remise en fonctionnement 3 % des BO par an	🎯	🎯
5	Taux de conformité aux rejets	95 % taux de conformité N et P (Azote, Phosphore) et 98 % DCO (Demande Chimique en Oxygène)	🎯🎯	🎯🎯
	Diminution consommation de papier	Objectif supprimé	🎯	/
6	Economie de taux de CO_2	Réduire les émissions de GES de 1 %/an	🎯	🎯
7	Projet numérique SCADA par station d'épuration	30 stations d'épuration implémentées en 2028 (2 stations en 2025)	🎯	🎯
8	Promotion de la biodiversité	1 initiative/an	🎯	🎯

Performances opérationnelles

Enregistrements environnementaux	2025	Variation par rapport à 2024	Variation en %
Volume d'eau épuré annuellement	41.641.71 m^3	- 2.292.748 m^3	-5 %
Tonnage annuel de boues produites déshydratées export (TMS)	3.474 t	+ 608 t	+21 %
Boues valorisées en agriculture (TMS)	2.732 t	+ 369 t	+18 %
Tonnage annuel de flottants produits dans les dessableurs/ déshuileurs	231 t	+ 98 t	+74 %
Tonnage annuel de refus de dégrillage produits	192 t	+ 74 t	+63 %
Tonnage annuel de sables produits	123 t	- 262 t	- 68 %
Tonnage annuel de déchets dangereux produits	5.349 kg	+189 kg	+4 %
Consommation annuelle en eau de distribution	26.830 m^3	+ 3.497 m^3	+15 %
Consommation d'eau de distribution sur eau épuré	644 m^3/m^3	+ 113 m^3	+21 %
Consommation annuelle d'électricité sur le volume d'eau épurée	0,43 kWh/m^3	-0,03 kWh/m^3	-6,5 %
Autoproduction par panneaux solaires	112 MWh	+ 14 MWh	+14 %

2.2. Objectifs environnementaux – KPI (Key Performance Indicator)

Des objectifs environnementaux ont été définis depuis quelques années. Ils sont périodiquement reformulés par les différentes instances et sont soumis à modification.

De nouveaux KPI ont été repris dans le nouveau contrat de service unique qui nous lie depuis 2024 avec la SPGE.

Objectifs environnementaux définis en 2025

Objectif 1 : Maîtrise des plaintes (objectif SPGE)

CIBLE : < 0,1 plainte par 1.000 EH nominaux, soit 54 plaintes maximum par an

Total des stations d'épuration : 543.450 EH.

Nous nous alignons sur l'objectif de la SPGE, lequel n'inclut pas l'arrêt des stations pour cause de travaux, tel que repris dans le point 2.3.

Les plaintes prises en compte dans le calcul sont celles introduites par des personnes extérieures à l'organisme, par écrit et/ou par téléphone et portant sur l'exploitation du réseau de collecte, des stations d'épuration ou des stations de pompage.

Les nuisances concernées peuvent notamment inclure : les obstructions du réseau de collecte entrainant un débordement, les nuisances sonores, les odeurs (y compris celles liées stockages de boues), la pollution chronique du milieu récepteur (telles que la présence d'algues brunes, l'envasement d'un étang, des fuites de boues ou de déchets dans le milieu, etc.), la perte de chargement de boue sur voirie, ainsi que l'indisponibilité des installations de vidange des fosses septiques — réception PCRA.

Ne sont pas repris :

- Les sinistres travaux et égouts ;
- Les domaines non maîtrisés (pollution ponctuelle subie, grève, météo, soulèvements ou vol de taque, charroi de camions de dépotage et transport, sécurité) ;
- Les plaintes infondées (invasion de mouches, épandage dans les champs par les agriculteurs, etc.) ;
- Les impacts visuels comme les entretiens des abords non effectués.

CHIFFRE 2025

Sept plaintes ont été enregistrées en 2025 (voir point 2.3 - détail des enregistrements).
Le ratio obtenu est de 7/543,45 soit 0,012.
Nous pouvons conclure que la maîtrise du critère est largement atteinte.

Objectif 2 : Rénovation de la station d'épuration de Seneffe

CIBLE : Indicateur de temps par étape du projet

		S1-2023	S2-2023	S1-2024	S2-2024	S1-2025	S2-2025	S1-2026	S2-2026	S1-2027	S2-2027	S1-2028	S2-2028	S1-2029	S2-2029	S1-2030	S2-2030	État d'avancement 31/12/25
Permis	Permis unique																	Clôturé
Phase 1	Ouvrage entrée																	En cours à 70 %
Phase 2	Traitement des boues																	En attente de financement
Phase 3	3ème ligne							X										Bloqué par la SPGE
Phase 4	Rénovation lignes 1 et 2							X										Bloqué par la SPGE
Phase 5	Curures - gadoues					X												Bloqué par la SPGE
Phase 6	Infrastructures sociales																	En attente de financement
Phase 7	Aménagements paysagers																	25 % atteint en temps

Légende

- Avant-projet
- Projet
- Chantier
- Réception
- En attente de financement
- Chantier plan initial
- Bloqué par la SPGE (X)

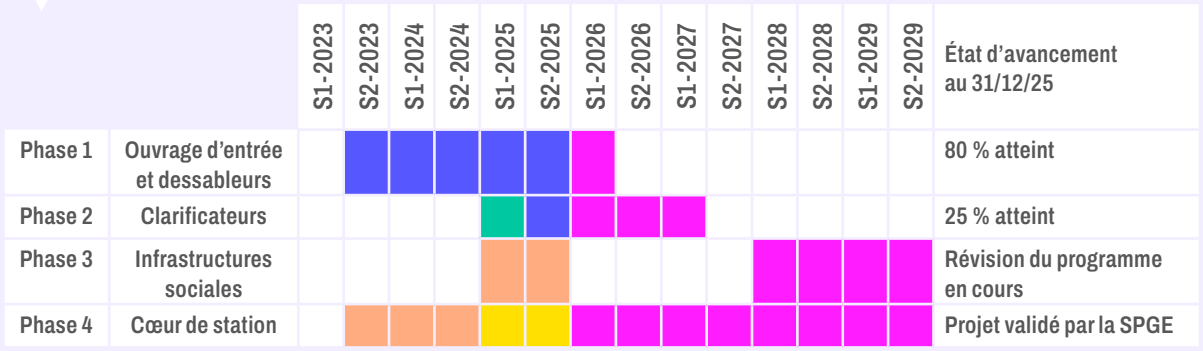
Phase 1 : Malgré certains retards, la programmation des équipements est en cours et le chantier arrive progressivement à son terme.

Phase 7 : Elle se réalise progressivement en fonction de l'avancement des six autres phases.

Ce planning est amené à évoluer en fonction des impondérables, notamment les inconnues liées aux permis, autorisations, recours Marché Publics, durée d'approbation des différentes phases études. À ce stade, le planning est respecté et l'objectif est atteint.

Objectif 3 : Rénovation de la station d'épuration de Wasmuël

CIBLE : Indicateur de temps par étape du projet



Légende

- Avant-projet
- Projet
- Chantier
- Réception
- En attente de financement
- Chantier plan initial
- Bloqué par la SPGE (X)

Phase 1 : Le chantier est en attente de la programmation des équipements du dessableurs.

Phase 2 : Le chantier avance comme prévu.

Ce planning est amené à évoluer en fonction des impondérables, notamment les inconnues liées aux permis, autorisations, recours Marché Publics, durée d'approbation des différentes phases études. À ce stade, le planning est respecté et l'objectif est atteint.

Objectif 4 : Remise en service des bassins d'orage

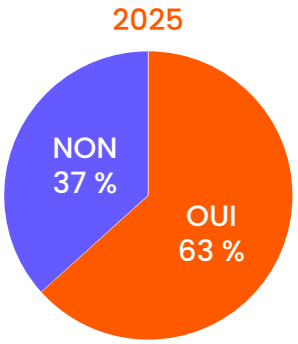
CIBLE : L'ensemble des bassins d'orage (BO) opérationnel à 100%.

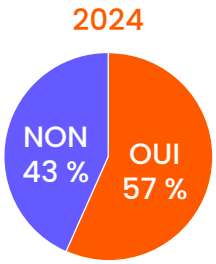
En 2024, 57 % des BO étaient opérationnels (KPI 2024).

En 2025, ce taux s'élève à 63,3 % (KPI 2025).

En 2025, les bassins d'orage existants de Feluy et de Frameries ont été remis en service. Par ailleurs, les travaux de rénovation de la station de Trivières ont permis d'intégrer un nouveau bassin d'orage supplémentaire à l'inventaire.

Station d'épuration	Fonctionnel	Calcul taux BO fonctionnels
Anderlues	NON	0
Baudour	NON	0
Boussoit	OUI	1
Braine-le-Comte	OUI	1
Casteau	OUI	1
Chapelle-lez-Herlaimont	OUI	1
Dour	OUI	1
Ecaussinnes	OUI	1
Erbisoeul	OUI	1
Feluy	OUI	1
Frameries	OUI	1
Godarville	OUI	1
Havré	OUI	1
Hennuyères	OUI	1
Herchies	OUI	1
Jurbise	OUI	1
Le Roeulx Sud	OUI	1
Mignault	OUI	1
Morlanwelz	NON	0
Obourg	NON	0
Quiévrain	OUI	1
Saint-Vaast	NON	0
Seneffe	NON	0
Sirault	NON	0
Soignies	OUI	1
Spiennes	NON	0
Thulin	NON	0
Trivières	OUI	1
Wasmuël	NON	0
Wihéries	NON	0
TOTAL (%)		**63,3 %**





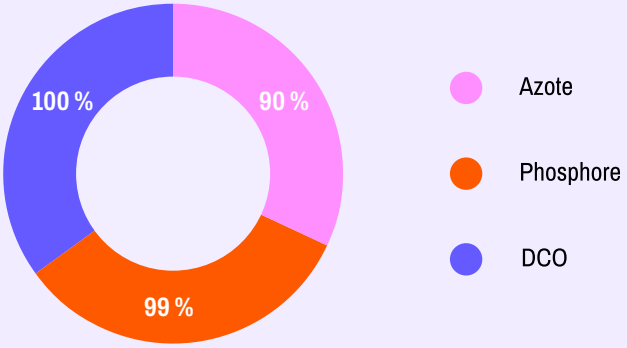
Objectif 5 : Taux de conformité aux rejets

CIBLE : Les résultats présentent une conformité de 95 % pour l'azote, 95 % pour le phosphore et 98 % en DCO (demande chimique en oxygène).

Pour la qualité des eaux rejetées, 3 objectifs ont été définis, dont voici les principes :

Taux de conformité de la charge azotée	Taux de conformité traitement tertiaire N = (Nbre EH nominaux conformes aux impositions légales en année N)/ (Nbre EH existants au 31/12/N)
Taux de conformité de la charge phosphorée	Taux de conformité traitement tertiaire P = (Nbre EH nominaux conformes aux impositions légales en année N)/ (Nbre EH existants au 31/12/N)
Taux de conformité de la charge carbonée	Taux de conformité traitement secondaire = (Nbre EH nominaux conformes aux impositions légales en année N)/ (Nbre EH existants au 31/12/N)

Taux de conformité au rejet 2025



Taux de conformite en azote : 90,1 % – Objectif non atteint

Les non-conformités récurrentes concernent les stations de **Morlanwelz**, **Trivières**, **Spiennes** et **Wihéries**.

- **Morlanwelz** : Les unités BIOFOR ne sont pas encore fonctionnelles, ce qui entraîne une non conformité en azote. Leur mise en service est prévue pour avril 2026.
- **Trivières** : Le chantier de dédoublement, entamé au printemps 2023, est toujours en cours. Le projet vise à doubler la capacité de la station, remettre à niveau l'atelier de déshydratation et modifier le circuit des boues afin de permettre la mise en alternance de phase, condition nécessaire pour atteindre la conformité en azote.
- **Wihéries** et **Spiennes** : Les non conformités sont liées au non respect des exigences de la législation européenne.
- **Anderlues** : La non conformité résulte de dysfonctionnements de l'agitateur, engendrant des rejets d'ammonium.

Taux de conformité en phosphore : 99,1 % – Objectif atteint

- **Wihéries et Spiennes** demeurent non conformes au regard des exigences européennes.

Taux de conformité carbone (dco) : 100 % – Objectif atteint

En conclusion, la cible est atteinte pour la DCO et le phosphore, mais non atteinte pour l'azote.

EVOLUTION DU RÉSULTAT

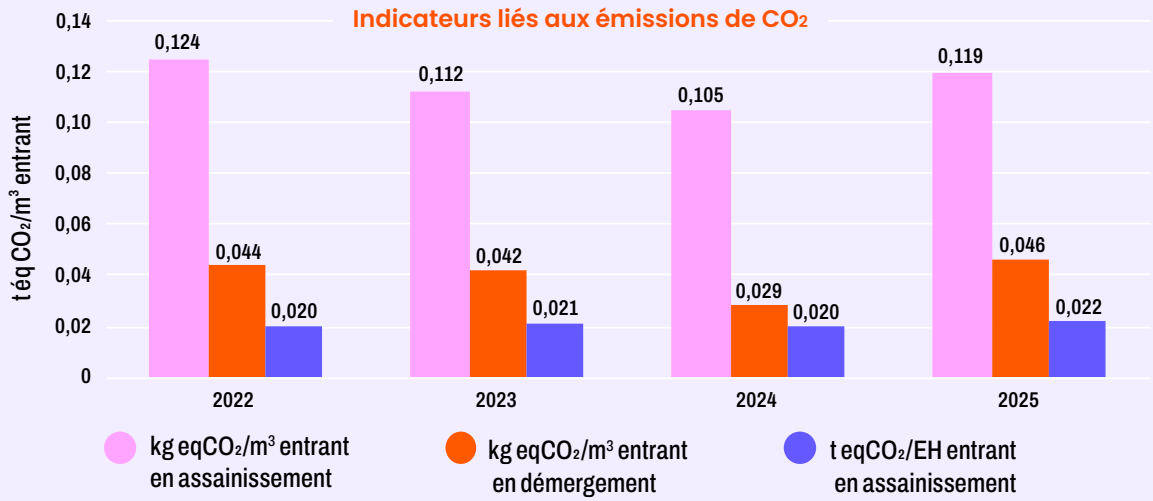
	Objectif	2023	2024	2025
N	95 %	92,2 %	88,8 %	90,1 %
P	95 %	95,1 %	99,1 %	99,1 %
DCO	98 %	100 %	100 %	100 %

Objectif 6 : Réduction des émissions de CO_2

CIBLE : Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 1 % par an. Les indicateurs et cibles retenues par la SPGE dans le cadre du nouveau contrat de service unique (CSU) concernant les émissions de CO_2, sont présentés ci-après.

Indicateur(s)	Type d'indicateur	Cible	Description indicateur	Mode de Calcul
téqCO_2/m^3 entrant en assainissement	SUIVI	NA	Émissions de CO_2 par m^3 d'eau entrant dans les stations d'épuration	Somme des énergies consommées (électricité HT/BT, gaz, combustibles de roulage et chauffage), convertie en téqCO_2, divisée par le volume d'eau entrant (hors surverse)
téqCO_2/m^3 entrant en démergement	SUIVI	NA	Émissions de CO_2 par m^3 pompé en démergement	Somme des énergies consommées (électricité HT/BT, gaz, combustibles de roulage et chauffage), convertie en téqCO_2, divisée par le volume d'eau pompé (hors surverse, mesuré ou calculé)
téqCO_2/EH entrant en assainissement	PERFORMANCE	Objectif de réduction quinquennale de 5% (stand-by 3 ans pour réévaluation)	Émissions de CO_2 par Équivalent Habitant (EH) entrant dans les stations d'épuration	Somme des énergies consommées (électricité HT/BT, gaz, combustibles de roulage et chauffage), convertie en téqCO_2, divisée par le nombre d'EH entrant (DCO)

Les indicateurs des trois dernières années sont présentés ci-dessous. L'indicateur relatif au démergement est fourni uniquement à titre informatif, dans la mesure où les ouvrages de démergements d'IDEA ne relèvent pas du périmètre EMAS.



Après plusieurs années de diminution, les émissions de CO_2 liées à l'assainissement ont augmenté en 2025 pour se situer à un niveau intermédiaire entre ceux de l'année 2022 et 2023. Cette hausse est due à plusieurs facteurs :

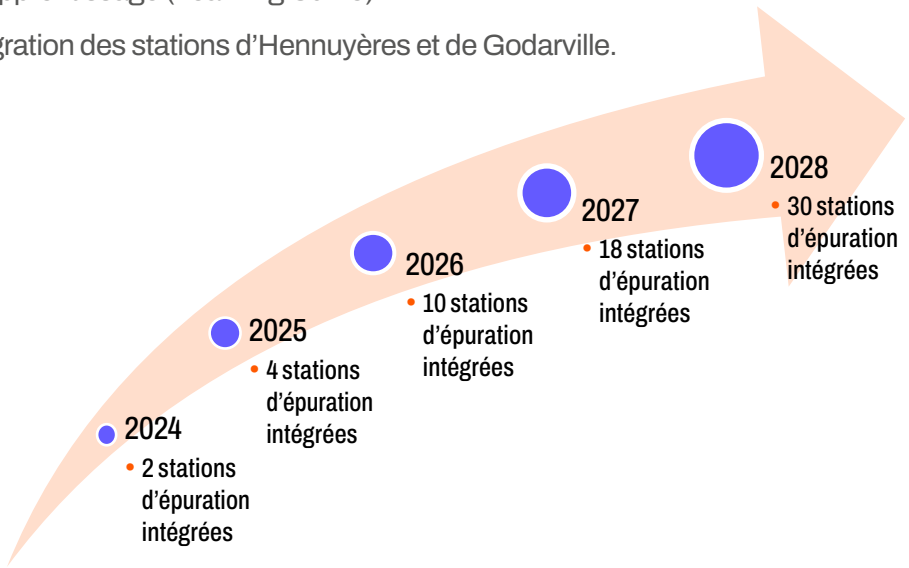
- **La diminution des volumes traités**, qui fait mécaniquement augmenter l'indicateur. En effet, les émissions de CO_2 ont augmenté de 8 % entre 2024 et 2025, tandis que les volumes assainis ont diminué de 5 %.

- **La consommation d'électricité**, qui avait atteint un point bas en 2024 en raison de l'arrêt partiel d'installations majeures pour travaux, est revenue en 2025 à un niveau proche de celui de 2023, en lien avec leur remise en service progressive.
- **Les phases de chantier**, qui influencent la consommation spécifique des sites de plusieurs manières :
  - mise à l'arrêt d'une partie des équipements ;
  - fonctionnement en mode dégradé : réduisant temporairement la qualité du traitement et modifiant les besoins énergétiques ;
  - pour les stations disposant de deux lignes de traitement, l'arrêt d'une ligne reporte l'intégralité du flux sur l'autre. L'efficacité d'une station d'épuration étant fortement liée à son dimensionnement et à son taux de charge, la consommation spécifique augmente significativement lorsque les volumes traités sont faibles par rapport à la capacité nominale (sous charge).
- **Il convient également de noter que**, malgré la fin de certains travaux, les débits traités dans les stations concernées n'ont pas encore retrouvé leur niveau antérieur à 2024, ce qui contribue au maintien d'une consommation spécifique élevée. En effet, les interventions réalisées ont entrainé des interruptions ponctuelles du comptage des volumes, conduisant à une légère sous-estimation des flux effectivement traités.

Objectif 7 : Projet numérique SCADA par station d'épuration

CIBLE : Implémenter 30 stations d'épuration à l'horizon 2028, avec intégration dans la courbe d'apprentissage (Learning Curve)[1].

2025 : Intégration des stations d'Hennuyères et de Godarville.



SCADA : Outil permettant le pilotage des installations automatisées et une supervision à distance. La prise de décision reste dévolue à l'utilisateur.

Avantages : Améliore le suivi des installations, réduit les appels de garde ainsi que les déplacements pour monitoring et interventions.

[1] La Learning Curve représente le fait que plus on répète une tâche ou un processus, plus on devient efficace

Lancement du projet : La SPGE a initié en 2023 une demande d'audit via Digit'Eaux pour l'ensemble des 7 OAA, ouvrant la voie à la commande du système concrétisée en mars 2024. Des formations à l'utilisation et au déploiement de l'outil ont ensuite été dispensées à l'ensemble des automaticiens en juillet 2024.

La configuration du système étant désormais finalisée, la phase de programmation et de déploiement est en cours. Les premières stations, développées à partir d'une base vierge et servant de modèles, nécessitent un travail plus conséquent.

Les objectifs annuels ont été ajustés afin de maintenir l'ambition d'atteindre 30 stations d'épuration équipées d'ici 2028.

Critères de priorisation du déploiement

Le déploiement du SCADA a été priorisé selon deux axes :

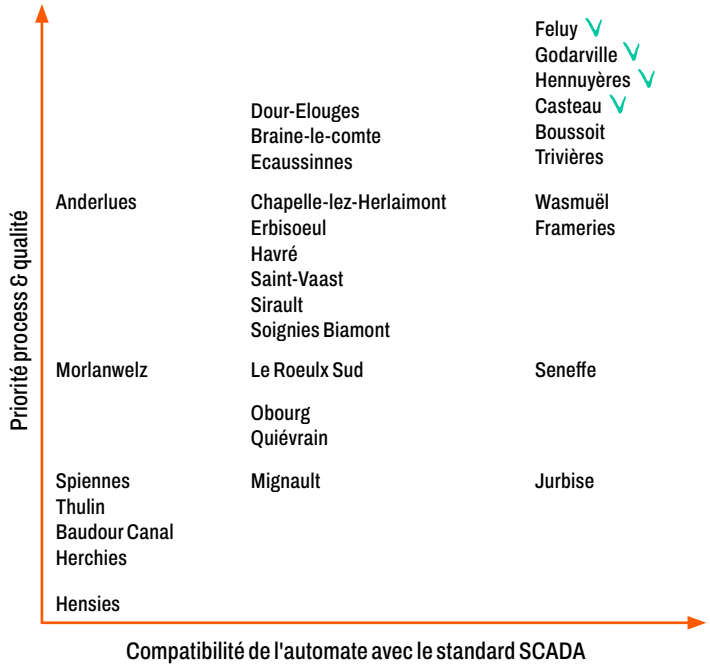
- La compatibilité matérielle
  Ce choix permet d'affiner nos standards de programmation pour l'intégration optimale des futures installations.
- Les priorités process et qualité
  Cette approche permet de valider les adaptations techniques et d'optimiser le suivi de la qualité des eaux.

Le déploiement reste évolutif et s'ajustera en fonction des priorités de dernière minute et des rénovations.

Projection de priorisation

Le schéma ci-après présente un classement des stations d'épuration (SE) selon deux critères :

1. L'axe horizontal (X) : **Compatibilité de l'automate avec le standard SCADA**
   ▶ Plus une station est située à droite, plus son automate est compatible avec le standard attendu.
2. L'axe vertical (Y) : **Priorité process & qualité**
   ▶ Plus une station est située en haut, plus son enjeu en termes de performance du traitement et de qualité est élevé.



Objectif 8 : Promotion de la biodiversité

CIBLE : une initiative par an.

2025 : une initiative a été réalisée.

En 2025, l'installation de nichoirs a eu lieu dans chaque station d'épuration.

▶ La cible est atteinte

Cette installation ne relève pas du simple décor, elle répond à plusieurs objectifs bien précis

- **Compensation d'habitats fragilisés** : l'urbanisation et certaines pratiques d'entretien réduisent les zones favorables à la faune. Les nichoirs recréent des lieux sûrs pour nicher et se reproduire.
- **Coup de boost à la biodiversité** : en offrant un refuge aux oiseaux et à quelques petits animaux, les stations d'épuration deviennent de véritables micro-refuges naturels, plus vivants et plus équilibrés.
- **Lutte naturelle contre les nuisibles** : les mésanges, par exemple, raffolent des chenilles, pucerons ou moustiques. Leur présence permet de réguler ces populations sans recourir à des solutions plus agressives.
- **Soutien aux espèces en difficulté** : pour certaines espèces d'oiseaux en déclin, chaque nichoir compte. Ces installations leur offrent un coup de pouce supplémentaire pour survivre et se reproduire.
- **Outil pédagogique** : l'observation des nichoirs permet de mieux comprendre les cycles de la nature, le rôle des oiseaux et l'importance de préserver la biodiversité au quotidien.

Pour l'exercice 2026, cet indicateur sera étendu à l'environnement dans sa globalité et plus seulement à la biodiversité, cela nous permettra une marche de manœuvre beaucoup plus large. Un plan d'action pourrait être envisagé après coordination avec les différents services.

2.3. Performances environnementales

Les enregistrements réalisés en continu permettent d'établir les indicateurs environnementaux.

Les performances environnementales

Enregistrements environnementaux	Valeurs 2023	Valeurs 2024	Valeurs 2025
Volume d'eau épuré annuellement (m^3)	41.088.875	43.934.467	41.641.719
Tonnage annuel de boues produites déshydratées export (TMS)	3.653	2.866	3.474
% boues valorisées en agriculture (matières sèches)	74,8 %	72,5 %	70,4 %
Tonnage annuel de flottants produits dans les dessableurs/ déshuileurs (T) (graisses)	219	133	231
Tonnage annuel de refus de dégrillage produits (T)	102	118	192
Tonnage annuel de sables produits (T)	79	385	123
Tonnage annuel de déchets dangereux produits (kg)	3.211	5.160	5 349
Tonnage de déchets non dangereux produits (kg) (sans les déchets dégrillés)	98.250	187.630	228.680
Nombre de NC réglementaires	5	5	5
Nombre de NC au rejet (circonstances exceptionnelles) (Anderlues)	2	1	1
Nombre de NC au rejet récurrentes (rejet EMAS)	4	4	4
Consommation annuelle en eau de distribution (m^3)	29.638	23.333	26.830
Nombre de STEP hors scope EMAS	5	5	5
MWh verts : panneaux solaires	17	98	112
Nombre d'actions sur la biodiversité	1	2	1

L'Annexe IV du Règlement EMAS impose de communiquer les performances environnementales par le biais d'indicateurs de base.

Indicateurs de base calculés à partir du tableau précédent

Grandeur considérée sur une base annuelle	Unité	Valeurs 2023	Valeurs 2024	Valeurs 2025
Tonnage de boues produites (TMS) / Volume d'eau épuré (m^3)	g/m^3	82	65	83,43
Tonnage de déchets dangereux (kg) / Volume d'eau épuré (m^3)	mg/m^3	72	117	128,45
Consommation annuelle d'électricité sur le volume d'eau épurée pour toutes les stations d'épuration en moyenne (kWh/m^3)	kWh/m^3	0,41	0,46	0,43
Consommation en eau de distribution (m^3) / Volume d'eau épuré (m^3)	ml/m^3	665	531	644,31
Refus de dégrillage (T) / Volume d'eau épuré (m^3)	g/m^3	2,3	2,6	4,61
Sables (T) / Volume d'eau épuré (m^3)	g/m^3	1,8	8,76	2,95
Flottants (T) / Volume d'eau épuré (m^3)	g/m^3	5	3,02	5,56
Consommation en eau de distribution (m^3)/ Tonnage de boues produites (TMS)	m^3/T	8,11	8,14	7,72

2.4. Les initiatives de constat environnemental

Enregistrement des initiatives de constat environnemental

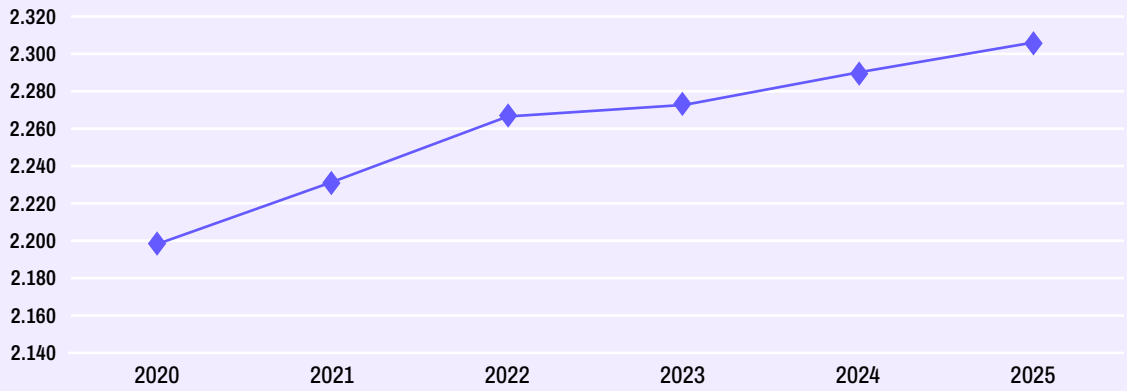
Depuis janvier 2022, toutes les constatations réalisées dans le cadre des analyses environnementales, des audits internes ou de tout autre évènement présentant un lien avec l'environnement sont enregistrées sous forme d'initiatives environnementales dans GOOD IDEA. Ce document, au même titre que la veille réglementaire et les procédures environnementales, constitue l'un des trois principaux outils du Système de Management Environnemental (SME).

Six types d'initiatives environnementales existent et répondent aux situations observées suivantes :

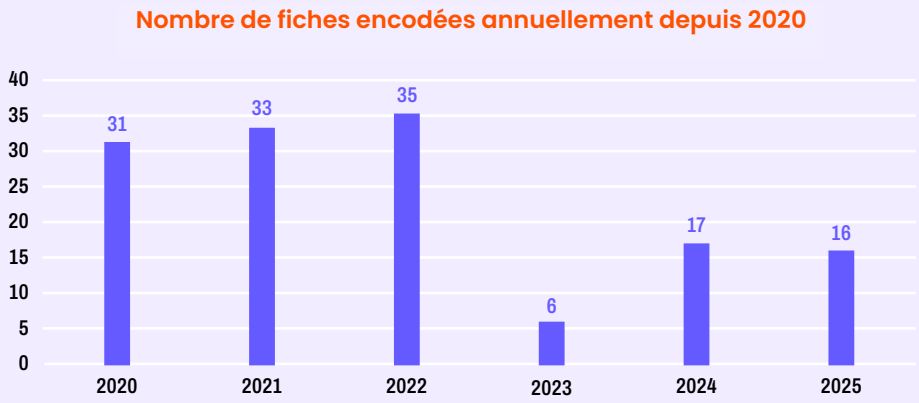
- l'accident environnemental ;
- l'audit interne et externe ;
- la demande d'amélioration ;
- la demande de renseignement ;
- la non-conformité ;
- la plainte ;
- la plainte vers un tiers.



Cumul des fiches enregistrées depuis 2020



Nombre d'initiatives enregistrées annuellement depuis janvier 2020



Détail des enregistrements – Année 2025

Remarque : dans l'objectif 1 « maîtrise des plaintes » (page 17), l'arrêt des stations pour travaux n'est pas inclus. Deux plaintes supplémentaires sont donc comptabilisées dans cette section.

Catégorie	Nombre	Description
Accidents environnementaux	8	Arrêts de stations d'épuration de plus de 24 h en raison de travaux de maintenance ou d'autres interventions.
Non conformité	1	Station d'épuration de Trivières : rejets temporaires dans le milieu récepteur liés aux travaux.
Plaintes – Nuisance sonore	1	Station d'épuration de Braine-le-Comte : nuisance résolue par le graissage du dégrilleur.
Plaintes – Odeurs	2	• Station d'Ecaussinnes : problème résolu après remise en service de la désodorisation. • Station de pompage d'Anderlues : curage des deux déversoirs d'orage.
Pollutions	4	• Station d'épuration de Trivières : suite aux travaux de dédoublement. • Brainette : dysfonctionnement du déversoir d'orage. • Haine : problème de pompe de démergement. • Plusieurs stations de pompage : vol de câbles à Wasmuël.

Au total, 16 fiches ont été enregistrées sur la plateforme GOOD IDEA.

Détail de l'incident lié au vol de câble du 28/11/2025

Le 28 novembre 2025, un vol de 200 mètres de câble a été constaté sur notre boucle haute tension, au niveau du pertuis aérien qui longe l'autoroute, entre Jemappes et la station d'épuration de Wasmuël.

Cet incident a entrainé d'importantes perturbations dans la gestion des eaux usées sur l'ensemble de la zone de Mons, ainsi qu'en amont de la station de pompage de Pont-Canal, située sur la Grand-Route à hauteur de Jemappes. En conséquence, il a été nécessaire de fermer le circuit assainissement de plusieurs stations de pompage. Cette situation a provoqué une pollution diffuse et significative se déversant in fine dans la Haine.

Au total, **douze stations de pompage ont dû être mises à l'arrêt en cascade** à la suite du vol, en raison des incidents successifs générés par cette rupture de l'alimentation électrique.

Centralisation des fiches environnementales

Le système de centralisation des fiches de constat environnemental en version papier a été identifié comme obsolète. Depuis novembre 2021, la plateforme dématérialisée, nommée « Axe EMAS » et intégrée à l'outil de gestion des idées « GOOD IDEA », lui-même utilisé dans le cadre du Système de Management de l'Innovation a été déployée en phase pilote. À l'issue de cette phase pilote, la plateforme est entrée en production en janvier 2022 afin de remplacer l'ancien dispositif papier.

À présent, il est possible pour tout agent de l'intercommunale de signaler ses observations, de rapporter une plainte, de faire remonter une non-conformité au service concerné, de formuler des demandes d'amélioration ou de renseignements en matière d'environnement par rapport à l'exploitation de nos stations d'épuration, et ce de manière participative et transparente. Des agents compétents peuvent être consultés afin de réaliser une expertise au sujet d'une initiative, pour évaluer et valider l'initiative, ou pour apporter une contribution permettant de parfaire le projet. Les améliorations, les actions préventives ou encore correctives sont donc élaborées en intelligence collective et à la connaissance de tous.

Le principal avantage de la plateforme réside dans son accessibilité directe depuis le smartphone des agents. Il est ainsi possible de générer une initiative de manière rapide et efficace directement sur le terrain. L'axe EMAS - GOOD IDEA s'inscrit dans la continuité des outils numériques en cours de développement, tels que la GMAO, qui permettront de remonter un constat en temps réel et de réduire les délais d'intervention au strict minimum. Cette démarche s'intègre pleinement dans la transition numérique soutenue par le plan stratégique d'IDEA.

Le système de fiches de constat environnemental constituait déjà un outil d'information et de suivi des actions très efficace, son architecture a donc été conservée au travers de ce nouvel outil qui offre des possibilités d'analyse et de pilotage décuplées.

2.5. Améliorations en cours dans nos ouvrages

Différentes mesures visent à corriger une non-conformité au rejet, mais également à améliorer notre maîtrise. En voici le détail pour les stations d'épuration concernées :

Station d'épuration de Wasmuël (250.000 EH)

La station d'épuration de Wasmuël souffre d'une faiblesse : sa vétusté (mise en service : 1972). C'est dès lors un énorme enjeu que d'assurer sa pérennité.

Initié en 2019 à la suite de problèmes de nuisances olfactives révélés par les riverains, le plan d'assainissement soumis au DPC (département de la police et des contrôles) en 2019 se poursuit, à la fois en intégrant les phases de réhabilitation initialement prévues, mais également en intégrant des améliorations significatives afin de réduire les nuisances olfactives au niveau le plus bas possible.

Dans cette optique, trois phases de réhabilitation seront programmées :

1. Réhabilitation de la station d'épuration dans son ensemble

La rénovation de la station s'articule en quatre grandes étapes : l'ouvrage d'entrée, les clarificateurs, les infrastructures sociales (phase 1 : travaux à court terme pour augmentation du bien être des travailleurs dans les ateliers et phase 2 réhabilitation des bâtiments existants) et le revamping du cœur de station.

L'objectif principal consiste à remettre la station en état, tout en saisissant l'opportunité d'améliorer l'ensemble de ses composantes : tel est le principe du revamping.

Dans le cadre de la **phase 1**, la résilience des dégrilleurs a été renforcée. Certains éléments du flux – notamment les lingettes – exercent un impact significatif sur les équipements de la station. Pour y remédier, une double ligne de dégrillage, assurant un traitement du gros et du fin, a été installée.

Le dessableur, a également été agrandi et couvert afin d'améliorer sa capacité de traitement et de réduire les nuisances olfactives générées lors de cette étape.

La **phase 2**, en cours, vise à améliorer la capacité de traitement globale. Elle anticipe le renforcement attendu des exigences réglementaires et garantit une restitution de l'eau au milieu naturel conforme aux standards les plus exigeants.

La **phase 3**, encore à l'étude, prévoit la conception d'un bâtiment adapté aux besoins de l'équipe administrative de la station. Sa réalisation est envisagée en fin de programme, entre 2028 et 2029.

Enfin, la **phase 4**, également en cours d'étude, portera sur l'amélioration du traitement des boues et sur la remise en conformité de diverses conduites, dont certaines n'ont pas été remplacées depuis les années 1970.

2. Valorisation des boues d'épuration

IDEA génère chaque année 20.000 tonnes de boues à 25 % de siccité issues du procédé d'épuration, soit un matériau contenant encore 75 % d'eau.

Pour permettre leur transport, leur incinération ou leur valorisation par épandage, ces boues doivent être préalablement déshydratées.

En effet, l'eau qu'elles contiennent augmente leur volume et leur poids des boues, et tout en réduisant leur pouvoir calorifique en cas de valorisation énergétique.

En 2017, IDEA a innové en mettant en place un système de séchage naturel des boues, reposant sur l'énergie solaire et géothermique, permettant de réduire significativement leur taux d'humidité. Dans le cadre de son activité énergétique, IDEA valorise en fin de cycle une eau géothermique à 40 °C, pour alimenter en chaleur les serres de séchage.

En sortie de serre, pour les boues ainsi séchées, représentent un volume nécessitant **trois fois moins de camions pour leur transport**, tout en présentant un pouvoir calorifique (PCI) sept fois élevé.

Les serres sont opérationnelles depuis 2022 après avoir résolution des difficultés identifiées durant la phase d'essais.

Dans un deuxième temps, l'objectif est de pouvoir utiliser les boues comme source calorifique, afin de se rendre autonome en énergie.

Le projet de valorisation énergétique des boues (UVB – Unité de Valorisation des Boues) est à l'étude depuis près de dix ans et se construit en trois briques :

L'HTC – LES SERRES – LA GAZÉIFICATION

Ce procédé nous permettra d'atteindre les objectifs suivants.

- Minimiser le cout-vérité de l'assainissement
- Augmenter la résilience du secteur
- Contribuer aux objectifs européens et wallons en matière d'économie circulaire et transition énergétique
- Anticiper les risques législatifs (directive 91-271), sanitaires et environnementaux.

La première brique, l'HTC, autrement dit la carbonisation hydrothermale, est un procédé inspiré de la formation naturelle du charbon. Le principe consiste à placer des boues centrifugées dans un réacteur, comparable à une cocotte, pendant environ deux heures à 200 °C sous 20 bars de pression.

La matière obtenue à la sortie, appelée hydrochar, devient homogène en forme et en matière.

Cette étape, réalisée en amont du séchage dans les serres, présente plusieurs bénéfices :

- **Élimination** partielle de certains **micropolluants éternels** (PFAS, métaux lourds, molécule pharmaceutique).
- Récupération des nutriments (azote et phosphore) et réduit le besoin de traitement d'air des serres.
- **Concentration** des PFAS, médicaments et métaux lourds dans l'hydrochar résiduel.
- **Matière carbonée à haut pouvoir calorifique**.
- Division estimée par **sept** de la tonne de matière brute entre l'entrée de la carbonisation HTC et la sortie des serres (hydrochar séché).

La dernière brique technologique est la gazéification de l'hydrochar, qui permettra d'obtenir un gaz valorisable en cogénération (production d'électricité et de chaleur).

L'ensemble de ces projets pilotes, en phase de test en laboratoire en 2026, vise à rendre le traitement des boues plus résilient et à réduire l'impact environnemental des eaux usées. Qu'il s'agisse des émissions de CO_2, de la destruction de polluants éternels ou de l'augmentation du pouvoir calorifique des matières valorisées.

3. Rénovation du pertuis aérien alimentant la station en eaux usées d'origine urbaine

En 2020 est venue s'ajouter la rénovation du pertuis aérien alimentant la station en eaux usées. Cette action rejoint l'objectif de rénovation de la station, mais trouve son origine dans le plan d'assainissement visant à limiter l'impact olfactif perceptible par les riverains.

En attendant le chantier de remplacement du pertuis aérien par une conduite à grande profondeur, nous réalisons chaque année un traitement biologique des stations de pompage qui alimentent la station d'épuration de Wasmuël.

Ce traitement consiste à injecter dans les stations de pompage un ferment bactérien de manière hebdomadaire qui, en augmentant le potentiel redox de l'eau, va détruire les mauvaises odeurs, intimement liées au sulfure d'hydrogène produit en conditions anaérobies. Ce traitement est mené sur la période la plus chaude, de la mi-mai à septembre.

Station d'épuration de Seneffe

Cette station d'épuration souffre comme la station d'épuration de Wasmuël d'un vieillissement des installations (mise en service : 1987).

Depuis début 2023, la station d'épuration de Seneffe fait l'objet d'un vaste chantier de rénovation afin de moderniser l'installation et répondre aux défis actuels et futurs. Chargée du traitement des eaux usées de 65.000 équivalents-habitants, cette station est un maillon essentiel dans la préservation de l'environnement et de la qualité de vie des habitants de la région de Seneffe.

En sept phases, nous allons rénover et augmenter la capacité de la station. Les travaux comprendront la réhabilitation de la zone des curures, la modernisation de l'ouvrage d'entrée, la rénovation des lignes 1 et 2, l'optimisation du traitement des boues, l'ajout d'une troisième ligne de traitement, la construction d'un nouveau bâtiment administratif et la réalisation d'un aménagement paysager visant à réduire l'impact visuel tout en renforçant l'intégration de la biodiversité.

Station d'épuration d'Anderlues

Un régulateur pour l'aération a bien été installé, mais il n'est pas encore opérationnel. L'objectif est maintenu, mais reporté à 2026. La priorité a été donnée à la finalisation du régulateur de Dour.

Station d'épuration de Boussoit

La station d'épuration, en pleine phase d'extension, a augmenté sa capacité de traitement de 19.000 Équivalents-Habitants (EH) à 40.000 EH. L'année 2025 a été consacrée au montage des équipements électromécaniques. La mise en service de la deuxième ligne a été réalisée en décembre 2025.

Station d'épuration de Dour-Elouges

En 2024 a eu lieu le placement de vannes étanches entre les 2 lignes pour éviter tout arrêt complet de la station avec la possibilité de fonctionner en mode dégradé en cas de problème sur une unité. L'installation d'un régulateur d'aération a été finalisée en décembre 2025, avec la levée des dernières remarques. La mise en service effective sera réalisée au premier trimestre 2026.

Station d'épuration de Frameries

Les travaux sur les surpresseurs et la recirculation générale ont eu lieu en 2023. Depuis mars 2023 la station est conforme en azote, les surpresseurs ont été budgétisés et seront changés en 2026. En 2025, les tubes poreux ont été remplacés sur une des lignes de traitement, la seconde ligne aura lieu en 2026 (financement accepté par la SPGE).

Station d'épuration de Morlanwelz

Le chantier AC-138 consiste à mettre en œuvre une nouvelle unité de déshydratation des boues de la station d'épuration (nouveau bâtiment + centrifugeuse + un carport pour le chargement des boues dans 2 containers). Le chantier a été terminé fin 2024 et la réception provisoire a été réalisée en juin 2025.

L'étude pour la remise en service des BIOFOR a débuté en 2025 et plusieurs tests se sont révélés concluants. Un important travail de remise en état du matériel doit être réalisé début 2026, avec pour objectif la remise en service de l'un des deux BIOFOR au cours du deuxième trimestre 2026.

Station d'épuration de Trivières

Le projet consiste à prélever les boues au niveau du bassin biologique afin de permettre la mise en œuvre de l'alternance de phase.

Année / Phase	État d'avancement
2023	Réalisation du génie civil de la seconde ligne de traitement.
2024	Achèvement de l'équipement de la seconde ligne de traitement et mise en service. Début de la rénovation de la première ligne.
2025	Depuis le second semestre : la ligne 2 est opérationnelle. La station fonctionne toutefois en mode dégradé, la ligne 1 étant à l'arrêt.
Prévisions 2026	Dessablage du bassin biologique et remise en service de la ligne 1.

2.6. IDEA en constante évolution !

Implémentation ISO 9001

Le laboratoire de la station d'épuration de Wasmuël, qui possède les agréments de types A et B de la Région wallonne, avait entamé en 2023 les démarches nécessaires à la certification ISO-9001. Le scope visé par la certification comprend les services rendus par le laboratoire à ses clients internes (le process/contrôle process, la géothermie, la distribution d'eau) et externes (la Société Publique de Gestion de l'Eau). Cette démarche avait pour but de perfectionner le laboratoire en matière de bonnes pratiques, mais aussi de le positionner stratégiquement dans la thématique des Centres de Services partagés développés par la SPGE. L'audit de certification a été mené par la société Vinçotte en novembre 2024 et a abouti à une certification valable jusqu'au 01/12/2027.

Les PFAS

Les PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées) sont largement utilisées pour leurs propriétés anti-graisses, hydrofuges et antisalissures dans divers secteurs industriels (textile, agroalimentaire, automobile). Ces substances posent des risques importants pour la santé humaine, animale et l'environnement.



IDEA est impactée par cette problématique dans le secteur de l'assainissement. Une campagne de monitoring a été initiée en 2024 sur les eaux d'entrée et de rejet des stations d'épuration (à la demande de la SPGE), et des normes s'appliquent depuis janvier 2025 aux boues d'épuration qui partent en valorisation agricole. Ainsi, un arrêté ministériel a défini des limitations à 40 µg/kg MS pour une liste de 6 PFAS et 400 µg/kg MS pour une autre liste spécifique de 22 PFAS. Ces normes (pour les boues partant en valorisation agricole) sont jusqu'à présent respectées pour toutes les stations d'épuration sauf la station de Soignies. Les eaux de rejet ne font en revanche pas encore l'objet d'une norme clairement définie. Le monitoring à ce niveau-là est terminé. Toutefois, les concentrations mesurées actuellement sont plus que rassurantes.

La SPGE a également lancé un suivi des PFAS dans les eaux usées avec un plan en 5 étapes incluant des campagnes de mesure, le suivi des boues agricoles et l'évaluation des risques sanitaires. Enfin, un traitement spécifique pourrait être requis pour les stations de plus de 150.000 EH selon la révision de la directive 91/271.

Objectifs de Développement Durable au coeur de notre stratégie



Depuis 2021, en parallèle à cette démarche de redéfinition des métiers, IDEA s'est engagée à intégrer les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) dans sa stratégie et dans la mise en œuvre de ses actions.

Grâce au travail d'une équipe interne, un inventaire des actions au regard des 17 ODD a permis de mettre en évidence l'impact, positif ou négatif, des activités d'IDEA.

À l'issue d'un coaching personnalisé, une feuille de route a été établie afin de faire percoler les ODD au cœur de nos différents métiers. Pour y parvenir, des indicateurs de résultat ont ainsi été définis dans l'élaboration du Plan Stratégique 2023-2025 et 2026-2028, permettant de mesurer la durabilité de nos missions d'intérêt général.

L'ambition est claire ! IDEA s'engage à ce que les ODD et plus spécifiquement 6 directement liés aux activités de l'Intercommunale, fassent partie intégrante de son Plan Stratégique 2026-2028 et constituent un référentiel de base pour l'ensemble de ses activités, permettant de mieux appréhender l'impact d'IDEA de manière globale sur les citoyens, les entreprises et le territoire du Cœur du Hainaut.



Cette démarche repose donc sur un engagement sociétal dans l'organisation ; plus de transversalité, tout en intégrant une culture de l'évaluation pour l'ensemble des métiers d'IDEA.

En 2023, dans le prolongement de ses démarches, IDEA a intégré le programme de certification UNITAR en entrepreneuriat durable d'AKT for Wallonia, élaboré avec les Nations Unies.
Cette participation l'engage à mettre en œuvre trois plans d'action concrets au cours des cinq années suivantes (2023-2027).

En juin 2024, la clôture du plan d'action année 1 a permis à IDEA d'obtenir son certificat de premier niveau. Depuis mars 2025, le plan d'action année 2 est en cours de déploiement et la réalisation des actions est en voie d'achèvement.

Rapport de durabilité, complément à la stratégie

Dans une logique d'amélioration continue et sur base volontaire, IDEA entreprend l'élaboration de son premier rapport annuel extra-financier (ESG), destiné à évaluer et valoriser ses performances environnementales, sociales et de gouvernance. Ce travail vise à qualifier et quantifier nos impacts dans trois domaines essentiels :

- l'Environnement (CO_2, énergie, pollution, biodiversité, etc.) ;
- les Personnes (agents, communes, citoyens, partenaires) ;
- la Gouvernance (règles, instances, sécurité de l'information, pilotage organisationnel).

Le standard VSME a été retenu pour répondre au mieux aux besoins de l'intercommunale. Aligné sur la CSRD, il en reprend les fondements méthodologiques : étude IRO, analyse de double matérialité, approche cycle de vie, bilan carbone ainsi que la prise en compte approfondie des parties prenantes.

Conformément à ce standard, l'évaluation repose sur la consultation d'une vingtaine de parties prenantes externes, complétée par une enquête interne ayant recueilli les avis d'une quarantaine de collègues issus des différents pôles.

Ce rapport viendra soutenir le plan stratégique 2026-2028 en offrant aux équipes internes un outil structurant destiné à :

- anticiper les risques associés (inondations, pollution de l'eau, sécurité des agents, baisse de la qualité des services, corruption, influence politique, etc.) ;
- identifier, au travers d'une feuille de route, les actions prioritaires à maintenir et à développer ;
- renforcer le dialogue et la confiance avec nos parties prenantes ;
- consolider la résilience globale de l'organisation.

Il intégrera également la mise en place d'un plan de résilience et de robustesse, fondé sur une analyse détaillée de nos risques et de nos impacts directs et indirects, afin d'assurer une adaptation durable, proactive et cohérente avec les ambitions d'IDEA.

L'échelle de performance CO_2

Dans le cadre de notre engagement en faveur du développement durable, IDEA franchit une nouvelle étape en intégrant une échelle de performance CO_2 dans ses marchés publics de travaux d'un montant supérieur à 1 million d'euros HTVA.

Comment fonctionne l'échelle de performance CO_2 ?

Les entreprises soumissionnaires peuvent choisir de s'engager à atteindre un niveau précis sur l'échelle de performance CO_2, correspondant à des objectifs concrets de réduction des émissions.

- Lors de l'analyse des offres, un avantage fictif est appliqué sur le prix pour les entreprises les plus ambitieuses.
- Pendant le chantier, l'entreprise retenue doit prouver sa certification auprès d'un organisme agréé.

Cette méthode non contraignante vise à encourager les entreprises à adopter des pratiques durables tout en garantissant un impact mesurable.

Grâce à cette démarche, IDEA affirme son rôle d'acteur en matière de durabilité et incite ses partenaires à s'engager pour le climat.

2.7. Dispositions juridiques et législation

La veille réglementaire

Le Règlement EMAS impose le respect total de la législation environnementale. Pour ce faire, celle-ci doit constamment être mise à jour et consultée. La législation applicable à nos activités est identifiée via quatre bases de données évolutives :

- *Un tableau téléchargé périodiquement à partir d'informations sélectionnées par un juriste spécialisé en environnement et accessible à toutes les OAA ;*
- *Un tableau élaboré à partir des conditions particulières contenues dans les permis d'environnement des stations d'épuration ;*
- *Le registre des modifications de chaque année ;*
- *Un tableau évolutif alimenté avec les besoins et attentes des parties intéressées validé selon une méthodologie objective. En effet, la norme ISO14001 : 2015 a introduit la notion suivante : les besoins et attentes exprimées par les parties intéressées internes et externes jugées pertinentes doivent dans certains cas être respectées au même titre que la réglementation.*

Ces quatre documents constituent la veille réglementaire qui sert de référentiel pour les audits internes, les analyses environnementales, les contrôles de la conformité réglementaire et également la rédaction des procédures environnementales.

Le système n'est pas figé : un travail constant de vérification réglementaire est effectué par la cellule Environnement notamment lors de réunions avec les autres Organismes d'assainissement agréé (OAA) (*).

Si une non-conformité réglementaire est constatée, la cellule environnement a la responsabilité de proposer rapidement une action immédiate auprès des intéressés. Dans le cas où la résolution du problème exige plus de temps ou qu'un investissement conséquent est nécessaire, un objectif environnemental est créé. Les audits internes n'ont révélé aucune non-conformité aux réglementations applicables.

Les non-conformités au rejet

En tant qu'OAA, notre mission est de rendre au milieu naturel (rivières) des eaux traitées strictement conformes à la réglementation. Notre laboratoire agréé en vérifie les caractéristiques physico-chimiques. Les paramètres analysés se retrouvent dans le permis d'Environnement de chaque station d'épuration.

Ceux-ci doivent se conformer :

- Aux normes décrites dans le Code de l'Environnement (livre 2, partie 2, partie 3, titre 1er articles R233 à 299) qui dépendent principalement de la taille de la station d'épuration ;
- Aux directives européennes ;
- À ce qui est repris dans les permis d'environnement.

En 2025, la station d'Anderlues est non conforme, car aération forcée en continu suite à une panne.

Limites azote (N) et phosphore (P) imposées dans le Code de l'Environnement (les valeurs reprises dans les permis apportent également des contraintes supplémentaires).

- Pour l'azote (N), la moyenne annuelle des échantillons doit être inférieure à 15 mg/l N si la capacité de la station d'épuration est comprise entre 10.000 et 100.000 EH et 10 mg/l N si la capacité de la station d'épuration est supérieure à 100.000 EH ;
- Pour le phosphore (P), c'est la moyenne qui compte. L'analyse ne doit pas dépasser 2 mg P/l. si la capacité de la station d'épuration est comprise entre 10.000 et 100.000 EH et 1 mg P/l si la capacité de la station d'épuration est supérieure à 100.000 EH.

Tout dépassement ponctuel (échantillon 24 h) d'une concentration de 20 mg/l en azote total est interdit pour autant que la température de l'eau soit au-dessus de 12 degrés.

Une nouveauté dans la présentation réside dans la distinction désormais opérée entre les non-conformités récurrentes et les autres types de non-conformités.

Non-conformité au rejet par station d'épuration – Résultats 2023 à 2025

Dans ce tableau les conformités 2023 et 2024 sont reprises sur base des valeurs moyennes annuelles des stations d'épuration, soit les paramètres Azote total (N) et Phosphore total (P). En 2025 sont repris les conformités de 3 paramètres : DCO, N et P. Les stations qui ne sont plus enregistrées EMAS ne figurent pas dans ce tableau, à savoir : Morlanwelz, Trivières, Wihéries, Spiennes et Seneffe.

Station d'épuration	Conformité en 2023	Conformité en 2024	Conformité en 2025			Paramètres à respecter		Remarque
			DCO	N	P	N moy (mgN/l)	P moy (mgP/l)	
Wasmuël	C	C	C	C	C	10	1	/
Saint-Vaast	C	C	C	C	C	10	1	/
Boussoit	NC en P	C	C	C	C	10	1	/
Frameries	NC	NC	C	C	C	10	1	Récupération de la conformité en N
Soignies Biamont	C	C	C	C	C	10	1	/
Dour-Elouges	C	C	C	C	C	15	2	/
Braine-le-Comte	C	C	C	C	C	15	2	/
Anderlues	C	C	C	NC	C	15	2	Défaillance d'un agitateur. Pour éviter le rejet d'ammonium, l'aération en continu a généré davantage de nitrates
Chapelle-lez-Herlaimont	C	C	C	C	C	10	1	/
Ecaussinnes	C	C	C	C	NA	15	NA	Traitement du carbone et de l'azote (pas de traitement P)
Quiévrain	C	C	C	C	NA	15	NA	Traitement du carbone et de l'azote (pas de traitement P)
Havré	C	C	C	C	NA	15	NA	Traitement du carbone et de l'azote (pas de traitement P)
Obourg	C	C	C	C	NA	15	NA	Traitement du carbone et de l'azote (pas de traitement P)
Baudour Canal	C	C	C	NA	NA	NA	NA	Traitement seulement du carbone (pas de traitement N et P)
Erbisœul	C	C	C	C	NA	15	NA	Traitement du carbone et de l'azote (pas de traitement P)
Hensies	C	C	C	NA	NA	NA	NA	Traitement seulement du carbone (pas de traitement N et P)
Le Roeulx Sud	C	C	C	C	NA	15	NA	Traitement du carbone et de l'azote (pas de traitement P)
Feluy	C	C	C	C	NA	15	NA	Traitement du carbone et de l'azote (pas de traitement P)
Godarville	C	C	C	C	NA	15	NA	Traitement du carbone et de l'azote (pas de traitement P)
Hennuyères	C	C	C	C	NA	15	NA	Traitement du carbone et de l'azote (pas de traitement P)
Sirault	C	C	C	C	NA	15	NA	Traitement du carbone et de l'azote (pas de traitement P)
Thulin	C	C	C	NA	NA	NA	NA	Traitement seulement du carbone (pas de traitement N et P)
Jurbise	C	C	C	NA	NA	NA	NA	Traitement seulement du carbone (pas de traitement N et P)
Herchies	C	C	C	NA	NA	NA	NA	Traitement seulement du carbone (pas de traitement N et P)
Mignault	C	C	C	NA	NA	NA	NA	Traitement seulement du carbone (pas de traitement N et P)
Casteau		C	C	C	NA	15	NA	Traitement du carbone et de l'azote (pas de traitement P)
Total NC	**1**	**1**	**0**	**1**	**0**			/

NA = traitement secondaire uniquement en carbone
C = conforme
NC = non-conformité
N = Azote total
P = Phosphore total

IDEA s'implique constamment dans la recherche de solutions pour améliorer la conformité au rejet des stations d'épuration (remplacement des tubes poreux et des outils de déshydratations par exemple), mais malheureusement reste confrontée à des éléments du contexte non maîtrisables :

- Délai de réalisation des projets ;
- Nos ouvrages vieillissants constituent une faiblesse au sens de la norme ISO14001 : 2015 ;
- Les investissements sujets à l'approbation de la SPGE dans des enveloppes budgétaires définies – menace au sens de la norme ISO14001 : 2015.

Les mesures suivantes, mise en œuvre depuis 2020, ont permis d'améliorer la détection des risques de non-conformités des eaux de sortie des stations d'épuration :

La communication immédiate des non-conformités à l'ensemble de la ligne hiérarchique

L'organisation de réunions mensuelles sur les non-conformités

La sensibilisation des agents ainsi que l'élaboration d'une check-list

Une revue de direction annuelle des non-conformités

La mise au point d'une procédure de suivi des non-conformités

Chapitre 3
Résultats



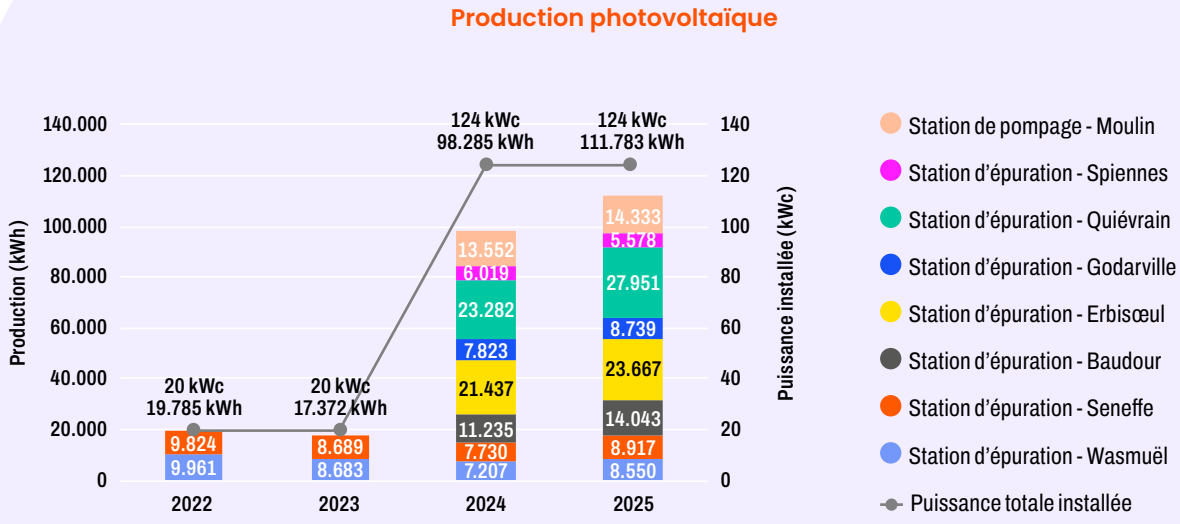
3.1. Les enjeux liés à l'efficacité énergétique

Production par panneaux photovoltaïques

Les bâtiments des stations d'épuration de Wasmuël et de Seneffe-Soudromont sont équipés de panneaux photovoltaïques depuis 2012. Depuis février 2024, des installations photovoltaïques supplémentaires ont été mises en place sur les toitures des stations d'épuration de Baudour, Erbisoeul, Godarville, Quiévrain, Spiennes ainsi que la station de pompage de Moulin qui se situe dans la commune de Boussu.

Ces ajouts portent la puissance totale installée à 125 kWc, pour une production annuelle d'environ 100 MWh.

Bien que le calendrier initial ait été retardé par diverses procédures administratives, de nouvelles unités, de puissance plus élevée, sont en cours de finalisation. Leur mise en service progressive est prévue en 2026, ce qui permettra d'augmenter significativement la part d'énergie renouvelable dans notre consommation globale.



Consommation totale autoproduction en 2025 : 111.783 kWh

Consommation électrique des stations d'épuration et des stations de pompage pour l'assainissement

2023	2024	2025
21.909.054 kWh	20.223.511 kWh	21.949.269 kWh

Après une diminution observée entre 2023 et 2024 (-8 %), la consommation électrique du secteur de l'assainissement a connu en 2025 un rebond, revenant à des niveaux comparables aux valeurs historiques. Cette évolution s'explique par deux dynamiques opposées :

- **Station de pompage** : une diminution notable a été enregistrée en 2025. Cette tendance résulte directement de la forte baisse des précipitations au cours de l'année, limitant les volumes d'eaux claires parasites et de ruissellement à relever.
- **Stations d'épuration** : à l'inverse, la consommation des unités de traitement est repartie à la hausse. Ce phénomène est lié aux travaux réalisés dans plusieurs grandes stations et la mise à l'arrêt temporaire de certains équipements, suivie de leur redémarrage (voir objectif 6 pour davantage de détails).

3.2. Le tonnage annuel de boues produites

L'activité d'assainissement génère plusieurs déchets de natures différentes évacués selon des filières conformes à la réglementation :

- Gadoues de fosses septiques ;
- Produits de curage de réseau d'assainissement (PCRA) ;
- Refus de dégrillage issus du traitement primaire ;
- Sables issus du traitement secondaire ;
- Flottants (ou graisses) issus également du traitement secondaire.

Ces déchets sont confiés à des entreprises spécialisées disposant d'un agrément de la Région wallonne pour la collecte et le traitement des déchets de ce type.

IDEA signe des conventions avec ces entreprises dans lesquelles sont prévues des clauses environnementales. Parallèlement à ces déchets, un tonnage important de **boues de déshydratation** est produit dans les stations d'épuration.

Au même titre que le volume d'eau épuré annuellement, le tonnage annuel de boues produites constitue un indicateur de performance. Un taux de boues élevé est synonyme d'une bonne extraction de la pollution. Il est nécessaire de préciser que la filière agricole reste tributaire des conditions météorologiques et de normes strictes. La filière thermique est déjà très engorgée dans toute la Région wallonne, le contexte est donc particulier. Un élément important à mentionner est que les serres de séchage permettent d'une part de réduire de manière considérable les tonnages de matière brute de boues, mais également de supprimer la nécessite du chaulage, les boues issues des serres partant vers la valorisation agricole. Par conséquent, le tonnage en matière sèche est réduit.

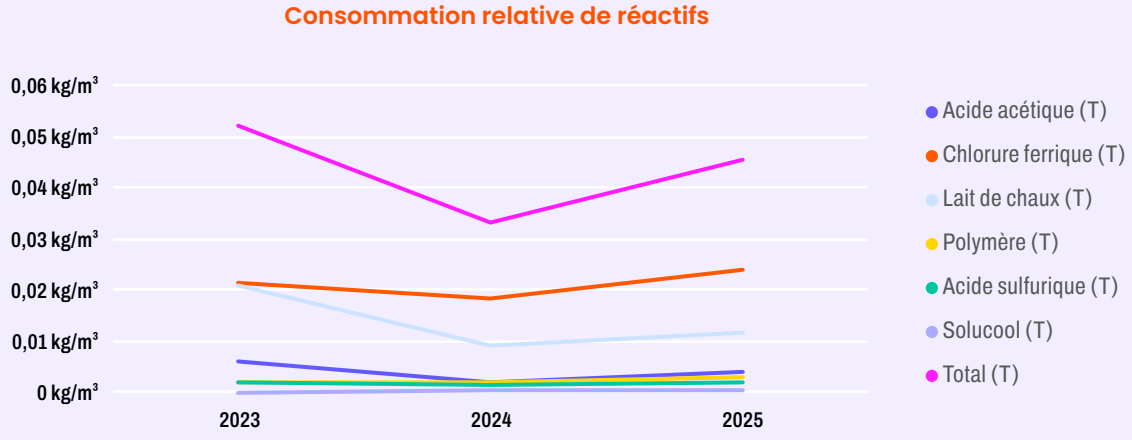
3.3. Consommation des réactifs dans les stations d'épuration (T)

Depuis 2020, nous effectuons une comptabilité des réactifs utilisés en exploitation. Dans le tableau suivant, nous présentons les chiffres de 2020 à 2025.

La consommation de réactif diminue par la suppression partielle de lait de chaux qui est liée à l'utilisation des serres de Wasmuël. À présent, toutes les boues de Wasmuël et d'autres stations alentour sont séchées dans les serres, sans chaulage, ce qui fait une économie de lait de chaux énorme. Il y a également l'ajout du chlorure ferrique régulé par analyseur phosphate à Trivières, Saint-Vaast et Wasmuël.

Réactifs	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Acide acétique (T)	333,12	360,00	174,00	252,00	85,00	164
Chlorure ferrique (T)	750,31	1.217,92	1.033,10	878,00	800,00	999
Lait de chaux (T)	2.274,50	3.125,00	2.200,00	853,00	400,00	495
Polymère (T)	68,31	201,35	107,60	89,00	79,40	129
Acide sulfurique (T)			28,00	74,00	78,00	90
Solucool (T)				2,80	11,80	16
Total	**3.426,24**	**4.904,27**	**3.542,70**	**2.148,80**	**1.454,20**	**1.893,00**
M^3 d'eau épuré (cfr 3.5. Le volume d'eau épuré annuellement)				41.088.875	43.934.467	41.641.719

Nous suivons cette évolution au fil des années en analysant des données exprimées en kilogrammes par m^3 d'eau épurée. Une légère augmentation généralisée est observée en 2025 par rapport à 2024, tout en restant inférieure à la quantité totale comptabilisée en 2023.



3.4. Pourcentage des boues valorisées en agriculture

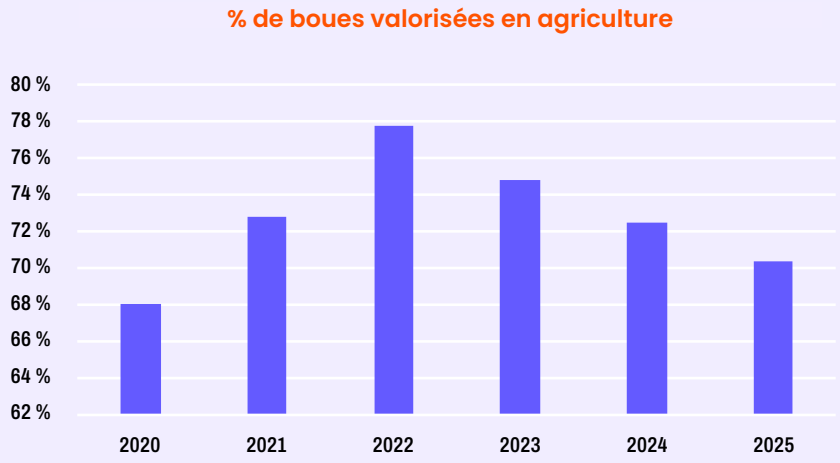
IDEA favorise la valorisation en agriculture qui demande un suivi rigoureux de la législation en la matière. Celle-ci est très contraignante, car destinée à protéger la chaîne alimentaire des substances dangereuses susceptibles de se trouver dans les boues à la suite d'un rejet illicite dans les réseaux d'égouttage. Ceux-ci étant par nature difficiles à maîtriser vu son étendue, il est prévu d'analyser tous les lots de boues déshydratées valorisés en agriculture. Des contrôles de l'AFSCA se sont déroulés durant l'année 2021 et ont permis d'attester la conformité des lots analysés ainsi que la méthode d'autocontrôle.

2023	2024	2025
74,8 %	72,5 %	70,4 %

Ratio entre le tonnage de boues valorisées en agriculture pour toutes les stations d'épuration (TMS)/tonnage de boues produites par toutes les stations (TMS).

Cela dépend évidemment du nombre de stations d'épuration éligibles en valorisation agricole. Il y a une différence d'une année à l'autre, car les boues sont traitées dans les serres sans lait de chaux (poids moins élevé).

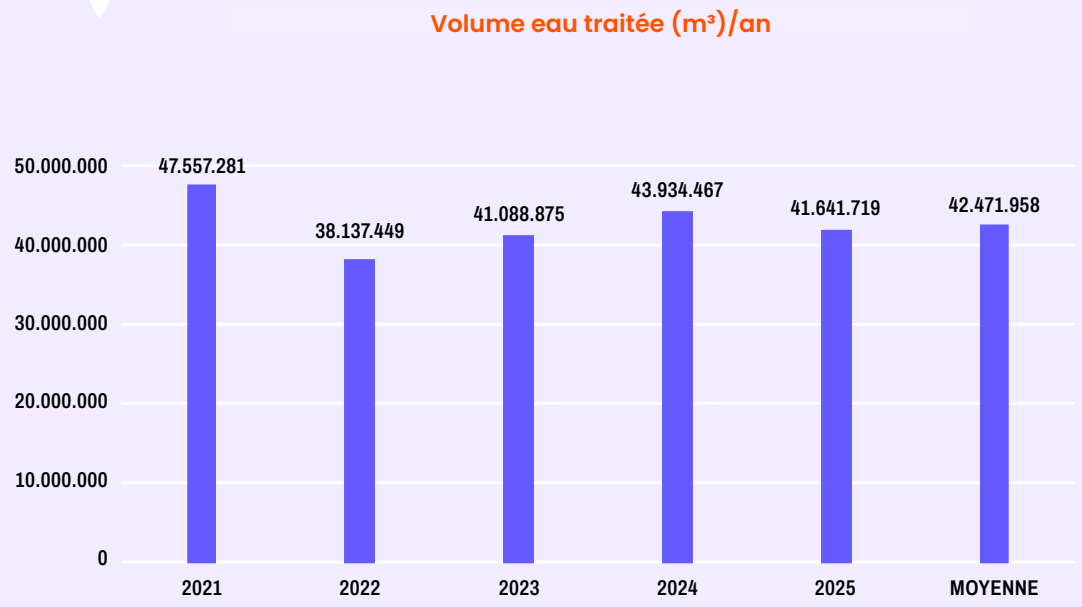
En 2025, cette baisse est expliquée par la pollution en cuivre des boues de la station de Boussoit et de PFAS pour la station de Soignies, décelé lors de nos analyses.



3.5. Le volume d'eau épuré annuellement

Le volume total d'eau épurée dans les 31 stations d'épuration[2] est un indicateur important de notre activité d'OAA, volume dépendant directement des précipitations.

Les stations d'épuration de Wasmuël et de Seneffe traitent à elles seules 49 % du volume d'eau résiduaire collecté dans le Cœur du Hainaut. Ces 2 stations traitent 315.000 EH par rapport aux 543.000 EH traités sur l'ensemble de nos stations.



Certains relevés concernant les stations de Herchies et de Trivières sont incomplets. Cela nous a contraints à estimer un volume approximatif.

[2] Le volume d'eau annuellement épuré est déterminé par les débitmètres de sortie équipant la grosse majorité des stations d'épuration. En cas d'absence de débitmètre de sortie, le volume d'eau est estimé sur base du débit d'entrée (débitmètre électromagnétique ou estimation par les index des pompes). C'est le cas pour la station d'épuration de Jurbise. En toute rigueur, le volume des excès de boues liquides doit être retranché du résultat, mais cette donnée n'est pas prise en compte, car négligeable.

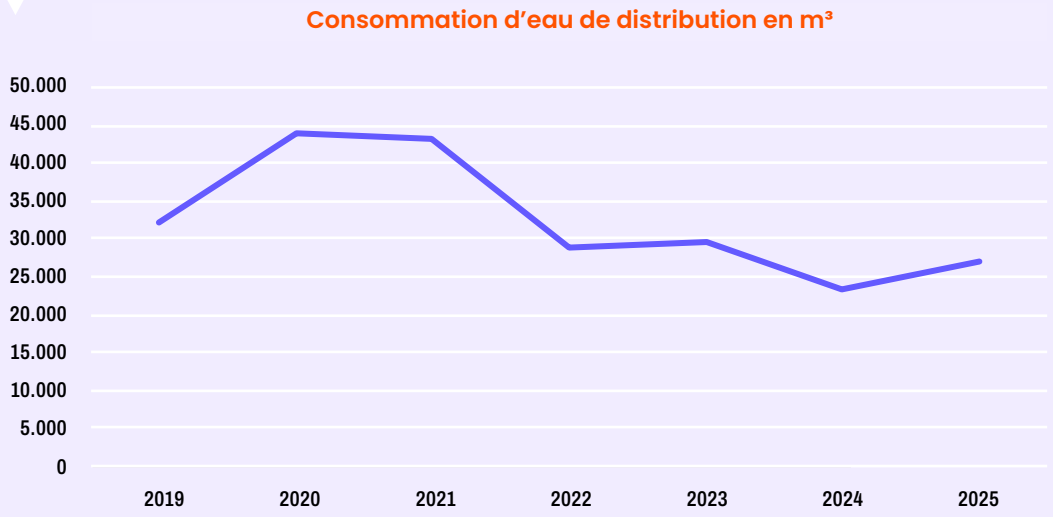


3.6. La consommation d'eau de distribution (eau de ville)

La maîtrise des consommations d'eau de distribution reste au centre de nos préoccupations. Elle est assurée par la mise en place du système de télérelève « easy-conso ».

Tout nouvel ouvrage mis en service et alimenté en eau de ville est équipé de ce système.

La consommation totale des stations d'épuration d'eau est de 26.830 m³ en 2025 ce qui représente une hausse de 15 % par rapport à 2024 (23.333 m³).



En 2025, les 3 stations ayant consommé le plus d'eau sont Wasmuël, Trivières et Boussoit avec respectivement 19.367, 1.184 et 1.122. Les raisons principales sont les suivantes :

Wasmuël

- Centres d'Exploitation : 2/3 du personnel
- Plus grande station d'épuration
- Déshydratation en plus
- Installations de séchage des boues d'épuration
- Traitement acide des serres fonctionne avec l'eau de distribution
- Réparation de plusieurs fuites d'eau

Trivières

- Chantier en cours et la station a doublé en capacité

Boussoit

- Chantier en cours et la station a doublé en capacité

3.7. La production et la gestion réglementaire des déchets dangereux

Nos stations d'épuration produisent des déchets dangereux ou assimilés dangereux au sens de la législation wallonne.

Deux zones de tri sélectif construites au sein des stations d'épuration de Wasmuël et Seneffe.

Un système d'identification des containers par panneaux permet de déterminer facilement la destination des déchets.

Un suivi mensuel des zones de tri sélectif est réalisé.

La nécessité du tri sélectif est par ailleurs rappelée aux agents lors de chaque formation environnementale.

Ces déchets sont périodiquement enlevés par un collecteur agréé et transportés vers un centre de regroupement, d'élimination ou de valorisation agréé.

Chaque année, conformément à la réglementation en vigueur, la liste et les quantités de déchets dangereux évacués sont renseignées aux autorités.

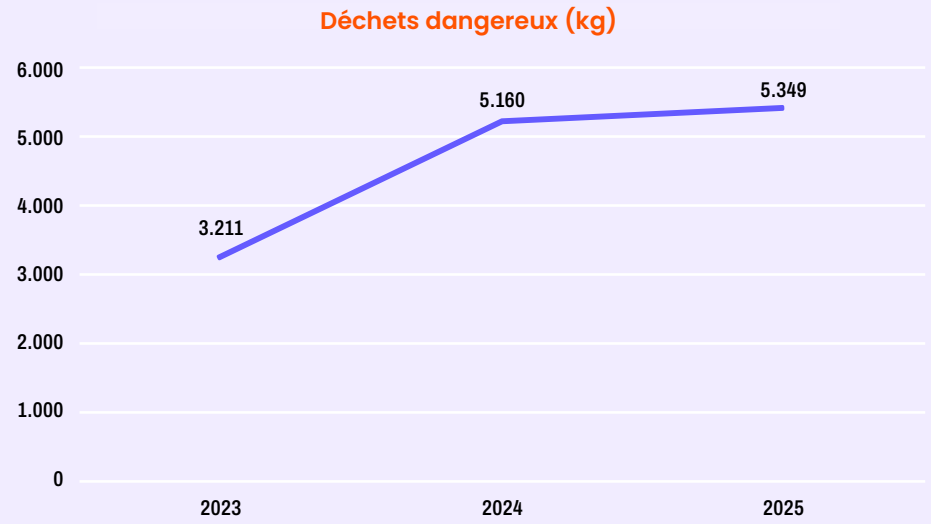
Diffusion au personnel de la gestion des déchets

Les différents canaux sont :

- La procédure environnement ;
- Les notes aux valves électroniques ;
- Les notes via MyIDEA.

Tonnage des différents déchets dangereux évacués (kg) et déclarés à la SPW lors des années 2023 à 2025

Déchets dangereux	Code déchet	Valeurs 2023	Valeurs 2024	Valeurs 2025
Tubes TL, lampes	200 121	0	0	130
Câbles et déchets électroniques	160 216	1.393	1.980	1.350
Déchets souillés, cartouches graisse, chiffons souillés, filtre cabine (emballages vides), filtre à air	150 110- 150 202	1.749	1.050	1.640
Huiles usagées	130 205	0	1.950	920
Bombes aérosols (vides)	160 504	0	80	0
Appareils de refroidissement	160 211	69	0	570
Batteries au Pb	160 601	0	0	170
Batteries Ni Cd	160 602	0	0	569
Eau mélangée à des hydrocarbures provenant de séparateurs eaux/ hydrocarbures	130 507	0	100	0
TOTAL		**3.211 kg**	**5.160 kg**	**5.349 kg**



3.8. La production et la gestion réglementaire des déchets non dangereux issus du processus d'épuration

Trois déchets dépendent directement de l'activité d'assainissement (voir tableau 2.2) :

- Les refus de dégrillage ;
- Les sables ;
- Les flottants.

3.9. La production et la gestion réglementaire de déchets non dangereux issus de l'activité administrative et technique

L'activité quotidienne engendre des déchets non dangereux ou assimilés :

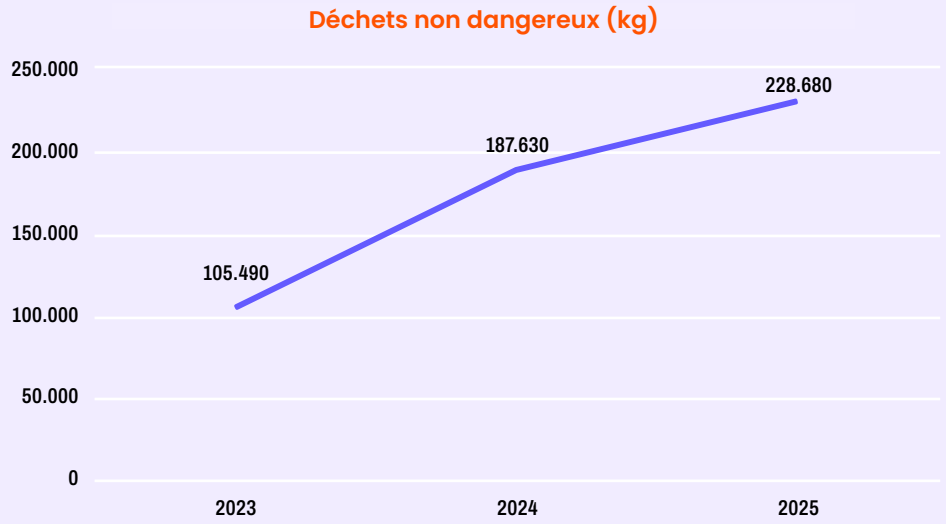
- Les métaux ;
- Les déchets ménagers ;
- Le bois ;
- Les papiers ;
- Les emballages de plastique propres, etc.

Bien que non dangereux, ces déchets ne peuvent être regroupés. Ils sont également triés sélectivement et évacués vers des filières de traitement et de recyclage. Ils ne sont cependant pas soumis à déclaration auprès de l'Administration.

Afin d'encourager le personnel à améliorer son comportement au niveau du tri des déchets non dangereux, des containers supplémentaires pour déchets ménagers, PMC et papiers-cartons ont été placés en début 2016 – date de la nouvelle législation qui est venue renforcer le caractère obligatoire du tri sélectif [3]. La législation a également été renforcée avec la collecte des déchets organiques dès le 01/01/2024, nous avons donc placé des poubelles de collectes supplémentaires et un compost.

[3] Arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2015 instaurant une obligation de tri de certains déchets.

Déchets non dangereux	Code Déchet	Valeurs 2023 (kg)	Valeurs 2024 (kg)	Valeurs 2025 (kg)
Papiers-cartons	200 101	4.430	4.670	6.290
Bois traité	191 207	6.460	4.420	9.340
Déchets ménagers (ultimes)	200 301	87.360	113.080	190.160
Déchets de construction	170 107	0	41.540	0
Déchets métalliques	170 405-200 140	7.240	22.120	22.640
Déchets en caoutchouc (pneus)	160 103	0	640	220
Sel de déneigement (durci)	060314	0	960	0
Sacs de films	200 139	0	0	30
Déchets biodégradables	200 201	0	200	0
Total		**105.490 kg**	**187.630 kg**	**228.680 kg**



3.10. Les actions sur la biodiversité

Notre activité étant axée sur l'épuration des eaux usées, nous intervenons sur la biodiversité au niveau du milieu récepteur. Nous participons à la protection de la faune et la flore des rivières en assurant des valeurs au niveau du rejet des substances présentes dans l'eau épurée, conformément aux valeurs seuils prescrites par le Code de l'Eau.

Dans la présente déclaration environnementale, et en adéquation du *Règlement EMAS (RÈGLEMENT (UE) 2018/2026 DE LA COMMISSION du 19 décembre 2018 modifiant l'annexe IV du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS),* nous incluons désormais des données relatives aux formes d'utilisation des terres au regard de la biodiversité exprimée en unités de surface (m^2).



Les données présentement collectées ne nous permettent pas encore de déterminer précisément les indicateurs suivants :

- utilisation totale des terres ;
- surface totale imperméabilisée ;
- surface totale respectueuse de la nature sur le site ;
- surface totale respectueuse de la nature hors site.

Un travail de fond et de collaboration interservices a débuté en 2020 pour satisfaire parfaitement à ces 4 exigences.

Ce travail est colossal car il demande de passer en revue chaque plan de stations (31) et d'y ajouter un zonage spécifique et le plus précis possible :

- de la surface *in situ* délimitée par des clôtures ;
- de la surface *ex situ* (déterminée par la différence entre la superficie cadastrale totale et la superficie *in situ*) ;
- et de la surface imperméable comprenant les aires bétonnées et les voiries (à l'exclusion des nouvelles voiries perméables que nous avons inclus ou que nous essayons d'inclure le plus possible dans la conception des stations récentes et futures).

A ce jour, nous pouvons donner :

- la surface cadastrale totale de nos stations ;
- la surface totale laissée à la nature (zones enherbées en fauchage tardif et zones arborées) ;
- la différence de ces deux dernières surfaces ;
- la surface totale des terres utilisées et à la fois imperméabilisées.

Les stations d'épuration de Feluy et d'Hennuyères sont équipées d'une voirie perméable dans les installations en service.

Le tableau suivant reprend ces données.

Surfaces utilisées, imperméabilisées, laissées à la nature

Station d'épuration	Surfaces		
	Parcellaires (m²)	Enherbées (m²)	Utilisées et imperméabilisées (m²)
Anderlues	21.743	6.579	15.164
Baudour	3.293	535	2.758
Boussoit	17.723	6.961	10.762
Braine-le-Comte	10.531	4.072	6.459
Casteau	5.607	3.222	2.385
Chapelle-lez-Herlaimont	15.160	7.216	7.944
Dour-Elouges	20.338	4.737	15.601
Ecaussinnes	8.617	5.864	2.753
Erbisoeul	2.474	929	1.545
Feluy	11.336		11.336
Frameries	9.986	5.804	4.182
Godarville	6.272	1.417,67	4.854,33
Havré	50.051	2.258	47.793
Hennuyères	9.367	1.289	8.078
Hensies	28.126	12.561	15.565
Herchies	2.474	1.141	1.333
Jurbise	1.825	398	1.427
Le Roeulx Sud	2.972	849	2.123
Mignault	704	358	346
Morlanwelz	27.885	20.164	7.721
Obourg	12.100	7.754	4.346
Quiévrain	6.222	1.729	4.493
Saint-Vaast	12.692	7.102	5.590
Seneffe	72.373	58.916	13.457
Sirault	9.916		1.623
Soignies Biamont	11.275	3.409	7.866
Spiennes (*)	13.706	1.955	11.751
Thulin	6.148	2.772	3.376
Trivières (*)	42.548	23.968	18.580
Wasmuël	154.245	43.762	110.483
Wihéries (*)	563	384	179
Total	**596.305**	**235.263,67**	**352.748,33**

Les diverses initiatives en matière de biodiversité

Année	Localisation	Action Menée	Service
Depuis 2015	Ensemble des sites gérés et exploités par IDEA	Abandon de l'emploi des pesticides	Facility
Depuis 2017	Nouvelles stations d'épuration	Temporisation des eaux pluviales via des aménagements écosystémiques (noue, fossé à redents, bassin de rétention sec, bassin d'orage, ...)	Permis-Environnement
Depuis 2018	*Pôle Secrétariat Général*	Engagement d'un gestionnaire de projet, cartographie et reproduction qui travaille entre autres dans les domaines suivants : choix judicieux des essences plantées lors de la rédaction des permis d'environnement, définition des typologies d'aménagements et de gestion, réduction de la pollution lumineuse, ...	Permis-Environnement
2020	Stations d'épuration	Placement envisagé de ruches dans plusieurs stations d'épuration. Non abouti car milieu bactériologique (abeilles exposées aux embruns provenant des ouvrages d'épuration et risque de piqûres d'insectes pour les agents en charge de l'entretien des espaces verts)	QSE
2021		Pas d'avancées notables	
2022		Pas d'avancées notables	
2023	Stations d'épuration	Installation d'hôtels à insectes dans plusieurs stations d'épuration	QSE
2024	Station d'épuration d'Hensies	Perches de Saules Têtards prises par le Parc Naturel des Hauts-Pays à la station d'Hensies dans le cadre d'un projet de replantation massive de saules têtards dans la région du Hainaut. L'objectif est de replanter 5.000 nouveaux saules et de restaurer 500 vieux saules têtards	QSE
2024	Station d'épuration de Wasmuël	Installation d'un bac à compost à la station d'épuration de Wasmuël. Un autre bac sera installé à Seneffe dès la fin des travaux	QSE
2025	Stations d'épuration	Installation de nichoirs dans toutes les stations d'épuration	QSE
2025	Stations d'épuration d'Angre, de Fayt-le-Franc et d'Haulchin	Intégration environnementale dans les nouv elles stations d'épuration. Gestion naturelle des eaux de ruissellement et reconstitution d'espaces naturels sur site notamment via la plantation de massifs, d'espaces verts, engazonnement de pelouse et de berge fleurie, création d'une zone d'immersion temporaire, mise en place de dalle béton engazonnée, des aménagements écosystémiques ...	Permis-Environnement
2025	Stations d'épuration de Boussoit et de Seneffe	Intégration environnementale lors des travaux de rénovation. Reconstitution d'espaces naturels sur site notamment via la plantation d'arbres, de haies, de couvres-sol, engazonement pour remise en état des abords des bassins, ...	Permis-Environnement

3.11. Les émissions atmosphériques (CO_2)

Pour le calcul de l'ensemble des émissions atmosphériques provenant de la consommation d'énergie lié à l'activité d'assainissement des eaux, la méthode de calcul est celle utilisée pour le calcul des KPI présentés à l'objectif 6. Les facteurs d'émissions pour les vecteurs énergies électriques et combustible fossile pour le chauffage sont ceux utilisés par la méthode ADEME.

		Facteur de conversion en CO_2
Electricité		0,220 kg CO_2 eq/kWh
Gaz naturel		0,244 kg CO_2 eq/kWh PCI
Gasoil		3,191 kg CO_2 eq/l
Carburants des véhicules	**Diesel**	2,768 kg CO_2 eq/l
	Essence	2,310 kg CO_2 eq/l
	CNG	2,175 kg CO_2 eq/l

L'indicateur émission est la somme en Tonnes d'équivalents CO_2 des émissions produites annuellement par les combustibles fossiles (gasoil et gaz naturel pour le chauffage, le carburant pour les véhicules) et des émissions provenant de la consommation électrique. L'indicateur est exprimé en TéqCO_2/an.

Cette valeur sert aux calculs des nouveaux indicateurs de suivi présents dans le nouveau Contrat de Service Unique (un indicateur similaire est également calculé pour notre activité de démergement, hors scope EMAS).

À souligner que seules les stations d'épuration de Wasmuël et de Seneffe utilisent des combustibles fossiles principalement à des fins de chauffage.

Les émissions provenant du chauffage des bâtiments de la station d'épuration de Wasmuël et de Seneffe

Wasmuël : Le fuel est l'unique combustible utilisé. Divers projets tendent à en diminuer la consommation comme la rénovation du laboratoire repoussée en 2027 suite à des contraintes budgétaires. Ce projet permettra d'économiser 25 MWh par an.

Une partie des bâtiments occupés, comme le magasin, est chauffée par géothermie.

Seneffe : Le gaz naturel est le seul combustible utilisé pour chauffer le bâtiment.

Lieu	Combustible	Volume	Téq CO_2
Chauffage Wasmuël	Fuel léger	18.000 L	**57**
Chauffage Seneffe	Gaz naturel	314.912 kWh	**77**
Total			**134**

Les émissions provenant du charroi des véhicules de service

Les dépenses en carburant des véhicules sont globalisées tous services confondus et donc les valeurs d'émission obtenues prennent en compte la flotte totale de véhicules y compris les services hors scope EMAS (soit la production/distribution d'eau et la géothermie).

Les données de 2025 de la consommation des véhicules ne sont pas encore disponibles lors de la rédaction de ce rapport et ne peuvent donc pas être présentées, le graphique des émissions totales ci-dessous est donc incomplet.

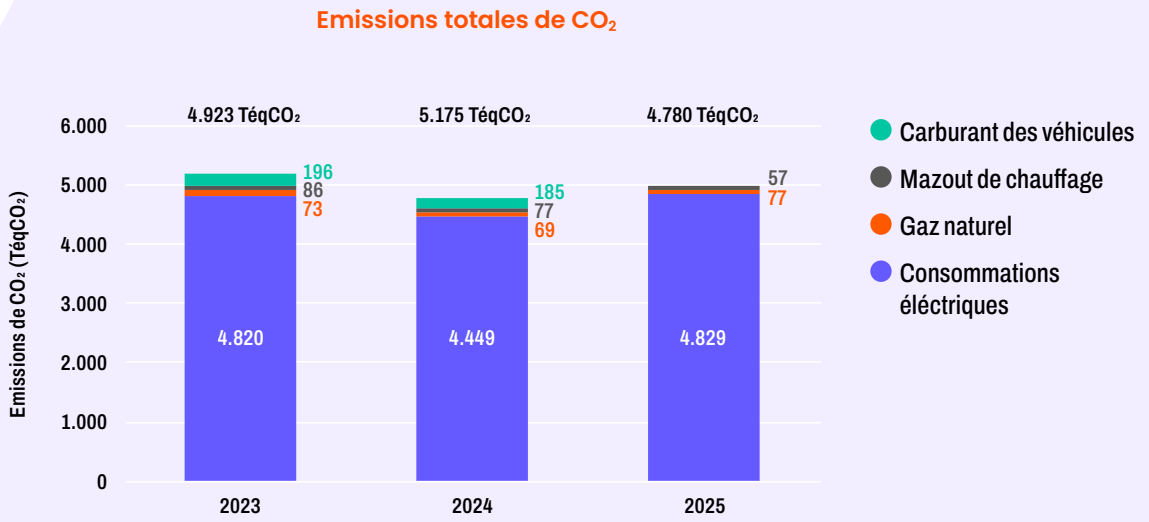
Les émissions provenant de la consommation électrique

Consommation électrique (réseau) totale pour l'assainissement (kWh)	Téq CO_2
21.949.269	4.829

On constate que la majorité des émissions de CO_2 provenant des consommations énergétiques découle de la consommation électrique.

TOTAL DES EMISSIONS CO_2

En additionnant les émissions dues au chauffage, carburant et électricité, on obtient :



Actions pour réduire les émissions CO_2 2025

Du fait de contraintes budgétaires, plusieurs projets de 2025 ont été reportés à l'année 2027 (installations de pompes à chaleurs, rénovations des hottes du laboratoire de Wasmuël).

Des régulateurs d'aération ont été installés fin 2025 à Trivières et seront prochainement paramétrés à Dour, Soignies et Anderlues.

La mise en service des installations photovoltaïques de moyenne et grande puissance est désormais prévue pour 2026, suite à des délais d'obtention de permis plus longs qu'initialement escomptés :

Actions	Économie estimée kWh	Économie $TéqCO_2$
Installation de régulateur sur l'aération de la station d'épuration de Boussoit	80.000 kWh	18 $TéqCO_2$
Installation de régulateur sur l'aération de la station d'épuration de Trivières	420.000 kWh	92 $TéqCO_2$
Installation de panneaux photovoltaïques en toiture (petites puissances)	4.000 kWh	1 $TéqCO_2$
Total	**504 000 kWh**	**111 $TéqCO_2$**

Prévisions 2026

Pour 2026, d'autres actions sont prévues :

Actions	Économie prévue kWh	Économie $TéqCO_2$
Installation panneaux photovoltaïques sur toitures *	106.000 kWh	23 $TéqCO_2$
Installation panneaux photovoltaïques sur toitures et au sol **	2.357.000 kWh	519 $TéqCO_2$
Mise en service des régulateurs d'aération de Dour, Soignies et Anderlues	88.000 kWh	19 $TéqCO_2$
Installation de régulateurs d'aération dans les stations d'Anderlues, Soignies et Dour	135.000 kWh	30 $TéqCO_2$
Remplacement de véhicules thermiques par des véhicules électriques et installation de bornes de charge		
Total	**2.686.000 kWh**	**591 $TéqCO_2$**

**Sur les sites de la station d'épuration d'Ecaussinnes et des stations de pompage Thiriau-du-Luc, Scailmont et Rivages.

*** Sur les sites des stations d'épuration Frameries, Chapelle-lez-Herlaimont, Braine-le-Comte, Dour-Elouges, Boussoit, Trivières et Soignies.

Chapitre 4
Communication



Communication

Face aux enjeux environnementaux, le développement durable et plus spécifiquement les ODD font partie intégrante du management de l'Intercommunale IDEA, tous départements confondus. De nombreuses actions de communication sont régulièrement mises en œuvre afin de sensibiliser le grand public ainsi que l'ensemble des collègues aux enjeux majeurs en matière de gestion durable de l'eau.

Communication interne

À travers les différents canaux internes, tels que l'intranet MyIDEA et les écrans disposés sur les différents sites d'activités, des communications sont partagées avec les collègues en lien avec la parution de la déclaration environnementale, les projets de rénovation des stations d'épuration existantes, dont Wasmuël et Seneffe, ou bien encore les projets de développement de nouvelles stations, destinées à compléter le réseau actuel, la sensibilisation au tri des déchets, les mesures de sécurité sur le terrain, l'organisation de formation, etc.

L'ensemble des fiches environnementales est aujourd'hui centralisé via un outil pratique et facile d'accès pour chaque collègue, grâce à la plateforme GOOD IDEA, comportant un onglet EMAS spécifique.

Communication externe

En matière de sensibilisation sur la thématique de la gestion durable de l'eau, diverses actions de communication destinées au grand public ont été mises en œuvre en 2025 :

- la participation aux journées wallonnes de l'eau, à travers l'organisation de visites guidées des stations d'épuration de Hensies, Dour et Le Rœulx réservées à la fois au grand public et aux écoliers ;
- la promotion et la diffusion d'un dossier pédagogique intitulé « Bon voyage l'eau » destiné aux enfants de l'enseignement primaire ainsi que le dossier pédagogique « Au fil de l'eau » destiné aux enfants de l'enseignement maternel ;
- la conception et la diffusion d'un calendrier scolaire (format poster) auprès des écoles primaires, comportant divers trucs et astuces pour consommer l'eau de manière durable.



Chapitre 5

Validation des données

Organisme de certification et de vérification : VINCOTTE SA

Numéro d'enregistrement: B – RW – S00 00 00 14

Date d'enregistrement : 15 janvier 2004

Numéro d'agrément du vérificateur : 017 EMAS

Code NACE pour l'activité d'assainissement : 37

Prochaine révision de la Déclaration Environnementale : publication en septembre 2027

Prochaine Déclaration Environnementale complète : publication en septembre 2028



Déclaration de Validation

Déclaration de validation
K-0231657

a kiwa company

Délivré le: 2026-09-16

Système Communautaire de Management Environnemental et d'Audit (EMAS)

Sur base de l'audit de l'organisation, des visites de son site, des interviews de ses collaborateurs et de l'investigation de la documentation, des données et des informations, documenté dans le rapport de vérification n° A0307470 Vinçotte SA déclare en tant que vérificateur environnemental EMAS portant le numéro d' agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes : 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl.20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 55, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 99 (NACE-code) avoir vérifié si l'organisation dans son ensemble figurant dans la déclaration environnementale (SA2) mise à jour 2026 (données 2025) de l'organisation

IDEA SC

Respecte(nt) l'intégralité des dispositions du règlement (CE) N° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) tel que modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026.

Utilisé pour :

En signant la présente déclaration, je certifie:

- Que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) N° 1221/2009 modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026
- Les resultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en manière d'environnement ne sont pas respectées ;
- Que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale mise à jour (SA2) 2026 (données 2025) de l'organisation donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités de l'organisation exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Exploitation des stations d'épuration de Wasmuël, Seneffe-Soudromont, Frameries, Baudour Canal, St-Vaast, Chapelle-lez-Herlaimont, Hensies, Thulin, Jurbise, Herchies, Hennuyères, Boussoit, Anderlues, Mignault, Braine-le-Comte, Soignies, Dour-Elouges, Quiévrain, Ecaussines, Erbisoeul, Obourg, Le Roeulx, Havré, Godarville, Feluy, Sirault et Casteau.



20250428

Eric Louys
Compliance Manager
Vinçotte SA

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS, Conformément au règlement (CE) no 1221/2009 modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

BELAC
EMAS
BE-V-0016

Vinçotte NV
Jan Olieslagerslaan 35
1800 Vilvoorde
Belgium
www.kiwa.be

Données de l'entreprise
IDEA SC
Rue de Nimy 53
7000 Mons
België
BE0201105843

Nom et adresse des personnes de contact

IDEA – Siège Social

Rue de Nimy, 53
7000 MONS
Tél. : 065/37.57.11

Siège d'exploitation de Wasmuël (Région de Mons-Borinage)

Rue Chasse des Prés
7390 WASMUËL
Tél. : 065/76.74.11

Siège d'exploitation de Seneffe (Région du Centre)

Rue de Soudromont
7180 SENEFFE
Tél. : 064/51.09.12

Christine Lévêque
Responsable du Pôle Environnement

Tél. : 065/37.58.05

Carine Delfanne
Secrétaire Générale (incluant le service QSE & santé – bien-être au travail)

Tél. : 065/37.57.68

Marine Le Corre
Chef de service QSE & santé – bien-être au travail

Tél. : 065/37.58.34

Valérie Chanoine
Coordinatrice Environnement

Tél. : 0471/22.07.84

Emilie Zimbili
Responsable Communication IDEA

Tél. : 065/37.57.25

DPC (*)(Mons)

Tél. : 065/32.04.40 (numéro externe à lDEA)
Département de la Police et des Contrôles – Direction de Mons

Glossaire

Abréviation	Définition
BO	Bassin d'Orage
C	Conforme
CSRD	Corporate Sustainability Reporting Directive — Directive européenne imposant la publication d'un rapport extra financier pour les grandes entreprises.
DCO	Demande Chimique en Oxygène
DEEE	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DNF	Abréviation de « Division Nature et Forêts ». Il s'agit d'une entité rattachée au SPW et qui assure le suivi des politiques et réglementations en matière de forêts, de conservation de la nature, des parcs naturels, de la chasse et de la pêche.
EH	Équivalent Habitant
EMAS	Eco-Management and Audit Scheme ou Système de Management Environnemental et d'Audit
ESG	Environnement, Social et Gouvernance
GES	Gas à effet de serre
GMAO	Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur
HTC	Haute Teneur Calorifique
IRO	Impacts, Risques et Opportunités
KPI	Key Performance Indicator
MES	Matière en suspension dans les eaux à traiter.
N (azote total)	Il s'agit du total de l'azote obtenu par la méthode de Kjedahl (azote organique + NH_3) de l'azote contenu dans les nitrates (NO_3) et de l'azote contenu dans les nitrites (NO_2)
NC	Non-conformité environnementale. Non-respect d'une imposition réglementaire, d'un objectif environnemental ou d'une exigence spécifiée par le SME.
OAA	Organisme d'Assainissement Agréé. Association de communes agréée conformément à l'article 17 du décret du 7 octobre 1985 relatif à la protection des eaux de surface contre la pollution
ODD	Objectif de Développement Durable
P (phosphore total)	Il s'agit du total des formes de phosphates : orthophosphates, polyphosphates et composés phosphorés organiques
PCRA	Produit de curage des réseaux d'assainissement
PCI	Pouvoir Calorifique Inférieur
PFAS	Substances per- et polyfluoroalkylées
SE	Station d'Epuration
SME	Système de Management Environnemental
SPGE	Société Publique de Gestion de l'Eau
STEP	Station d'épuration
TMS	Tonne de Matière Sèche
VSME	Voluntary Standard for Micro, Small and Medium Enterprises — Standard de rapport de durabilité sur base volontaire, destiné aux petites et moyennes entreprises



E.R. : Caroline Decamps - Directrice Générale - Rue de Nimy, 53 - 7000 Mons

idea

Rue de Nimy, 53
B - 7000 Mons
Tél. : +32 (0) 65 37 57 11
info@idea.be

www.idea.be